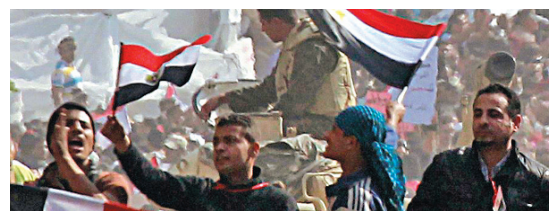




GRÈVE
Les procureurs craignent
l'imposition d'une loi spéciale
Page A 4



ÉGYPTE
Loin de diminuer,
la contestation s'intensifie
Page A 7

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CII N° 27

LE MERCREDI 9 FÉVRIER 2011

1,09 \$ + TAXES = 1,24 \$

FLEUVE SAINT-LAURENT L'opposition s'accroît contre le transport de déchets nucléaires

■ Le gouvernement du Québec exprime son inquiétude
■ Les villes riveraines vont amener le débat sur la scène internationale

ALEC CASTONGUAY

L'opposition au transport de déchets nucléaires sur les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent prend de l'ampleur. Le gouvernement du Québec se dit « inquiet » et souhaite en appeler de la décision de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire. Pendant ce temps, les villes riveraines vont amener le débat sur la scène internationale en espérant que les États-Unis et le Danemark bloquent le projet.

Le gouvernement Harper n'a toujours pas l'intention d'infirmer la décision controversée de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire (CCSN), mais la pression s'accroît. En entrevue avec *Le Devoir*, le ministre québécois de l'Environnement, Pierre Arcand, n'est pas passé par quatre chemins. « Je ne suis pas ministre de l'Environnement pour qu'il y ait du transport de déchets nucléaires sur le fleuve, a-t-il dit, visiblement mécontent. J'ai un niveau d'inquiétude certain. »

Le ministre affirme qu'il appellera son homologue fédéral, le ministre Peter Kent, dans les prochaines heures pour signifier officiellement l'opposition du Québec. « Il a été impossible pour

VOIR PAGE A 10: DÉCHETS

ACTUALITÉ

Le village de Saint-Camille tente de bloquer un projet de mine d'or

■ À lire en page A 3



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

CRTC

Le public sera consulté sur la facturation de l'accès à Internet

■ À lire en page B 1

INDEX

Actualités A 2	Éditorial A 8
Annonces B 5	Idées A 9
Avis publics A 6	Météo B 7
Carrières B 4	Monde A 7
Culture B 10	Mots croisés B 10
Décès B 5	Sudoku B 7
Économie B 1	Télévision B 9



MARK BLINCH REUTERS

Le projet de fusion entre les Bourses de Toronto (ci-dessus) et de Londres pourrait être annoncé dès aujourd'hui. Plusieurs gros actionnaires de la Bourse de Londres l'auraient déjà approuvé, selon le *Financial Times*.

La Bourse de Londres veut fusionner avec celle de Toronto

La Bourse de Montréal deviendrait de ce fait propriété britannique

FRANÇOIS DESJARDINS

Après que le bruit s'est mis à courir des deux côtés de l'Atlantique, la Bourse de Toronto a confirmé hier en soirée qu'elle discute avec la Bourse de Londres au sujet d'une fusion.

Il y a seulement trois ans que la Bourse de Toronto a reçu le feu vert pour mettre la main sur celle de Montréal, une transaction de 1,3 milliard qui a déclenché un important débat sur la présence montréalaise dans le monde financier et donné naissance au Groupe TMX.

La nouvelle a d'abord été éventée par le *Financial Times* et le *Globe and Mail*, en évitant toutefois de révéler leurs sources. Selon le *Globe*

and *Mail*, la transaction pourrait être annoncée dès aujourd'hui et serait présentée comme une fusion d'égal à égal, une allégation qui sera vite soumise au test consistant à

Advenant la signature d'une entente, elle devra obtenir le feu vert de l'Autorité québécoise des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

compter le nombre d'administrateurs au conseil et la part de chacune des parties dans l'actionariat de la nouvelle compagnie combinée.

Il faudra aussi que la Bourse de

Londres et les deux Bourses canadiennes, advenant la signature d'une entente, obtiennent le feu vert de Québec et du gouvernement ontarien.

Lors de la transaction de 2008, les termes stipulaient notamment que l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario détiendraient un droit de veto sur toute forme de transfert de propriété.

« Le Groupe TMX confirme qu'il est en discussion avec la Bourse de Londres concernant une fusion d'égal à égal afin de créer un chef de file international », a affirmé le Groupe TMX

dans un communiqué laconique transmis par sa porte-parole, Carolyn Quick. « La nouvelle entité aura des sièges sociaux à Londres et à Toronto et continuerait d'être encadrée par les autorités réglementaires existantes. »

Mme Quick agit aussi comme porte-parole de la Bourse de Montréal, spécialisée dans les produits dérivés comme les options et les contrats à terme. Il n'y aura pas d'autres commentaires pour l'instant.

En 2008, l'AMF avait décrété comme condition que « le Groupe TMX ne pourra cesser d'être actionnaire de contrôle (plus de 50 %) de la

VOIR PAGE A 10: LONDRES

JO: Gilles Vigneault défend fermement son refus

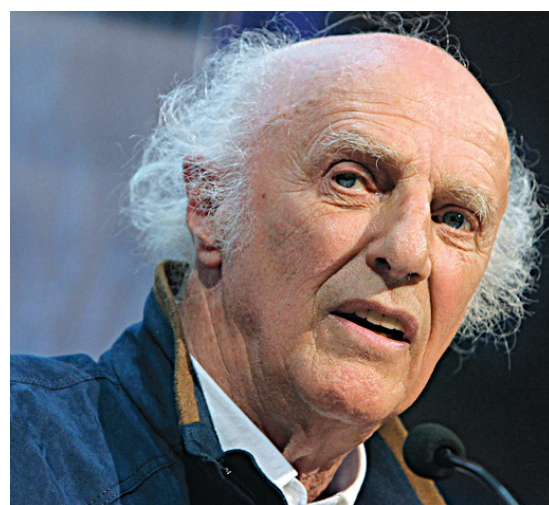
« Une seule chanson ne peut assumer à elle seule la représentation légitime de toute une nation »

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Au final, Gilles Vigneault préfère en rire. « J'espère que d'avoir trouvé un bouc émissaire pourra calmer le sang bouillant de John Furlong. Parce que du sang bouillant, c'est dangereux et inconfortable », dit le poète, qui a qualifié hier de « primaires et naïfs » les propos de M. Furlong.

Le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, se dit « perplexé » devant la sortie de John Furlong.

M. Furlong écrit notamment que cette question lui a fait « bouillir le sang » et qu'il n'accepte toujours aucune critique pour un incident qui a soulevé le tollé de toute la classe politique canadienne. S'il doit y avoir un coupable pour la céré-



JACQUES GRENIER ARCHIVES LE DEVOIR

Gilles Vigneault estime que les Canadiens anglais eux-mêmes ne sont pas dupes des raccourcis employés par l'ancien président du COVAN, John Furlong.

monie d'ouverture qui s'est déroulée pratiquement uniquement en anglais, ce coupable est Gilles Vigneault, laisse-t-il entendre.

VOIR PAGE A 10: VIGNEAULT

■ La lettre ouverte de Graham Fraser, page A 9

TRAVAUX ROUTIERS

Mieux vaut voter du bon bord!

Les dépenses routières sont 17 % plus élevées dans les circonscriptions fidèles au parti au pouvoir

KATHLEEN LÉVESQUE

Les investissements routiers du gouvernement du Québec sont plus importants dans les circonscriptions électorales qui se montrent fidèles au parti au pouvoir. C'est ce qu'un chercheur de l'Université de Sherbrooke appelle « la prime à la loyauté ».

L'étude du professeur d'économie Marcelin Joanis, dont *Le Devoir* a obtenu copie, vient ainsi confirmer ce que bon nombre de politiciens suggèrent lorsqu'ils sillonnent leur circonscription en campagne électorale, c'est-à-dire qu'il est rentable de voter du bon bord. « Les électeurs d'une circonscription qui votent de façon répétée pour un même parti bénéficient d'une récompense lorsque ce parti est au pouvoir. C'est vrai pour les libéraux et les péquistes », a expliqué M. Joanis.

Ce dernier a mesuré un écart de 17 % en faveur des circonscriptions identifiées comme des châteaux forts. Il s'agit, selon lui, d'une différence

VOIR PAGE A 10: ROUTES

ACTUALITÉS

Montréal fera baisser ses dépenses juridiques

JEANNE CORRIVEAU

Désireuse de réduire sa dépendance aux firmes juridiques dans la gestion de ses relations de travail, la Ville de Montréal créera de nouveaux postes d'avocat au sein de sa fonction publique. En rapatriant à l'interne les dossiers de griefs des pompiers et des policiers, la Ville espère réaliser des économies d'au moins un million de dollars au cours des trois prochaines années.

De 2007 à 2009, la Ville a dépensé en moyenne 1,2 million par année en honoraires professionnels versés à des firmes d'avocats pour s'occuper des dossiers d'arbitrage de griefs et de différends avec ses pompiers et ses policiers.

Dans le cadre d'un projet-pilote de trois ans, la quasi-totalité des dossiers de griefs seront désormais gérés par des ressources internes, ce qui devrait permettre des économies substantielles. A cet effet, le comité exécutif a autorisé, la semaine dernière, l'embauche de deux avocats spécialisés en droit du travail, d'un agent technique et d'un secrétaire juridique pour épauler l'équipe du contentieux. Au service du Capital humain, un poste de conseiller principal en relations de travail sera également créé pour les cas de santé et de sécurité.

Seuls les dossiers d'arbitrage de différends et de litiges

impliquant des cadres seront confiés à des firmes externes. «Notre objectif, c'est de renforcer l'expertise interne. Avec quelque 28 000 employés, la Ville a une taille suffisante pour se doter d'un "mini-contentieux" en droit du travail», explique Jean Yves Hinse, directeur principal du Capital humain. «Ça va faire en sorte que 98 % des dossiers seront gérés à l'interne, soit par le service du Capital humain ou par le service des affaires juridiques.»

L'an dernier, la Ville avait embauché deux avocats pour prendre en charge la plupart des litiges avec les pompiers. Au cours des trois dernières années, la Ville avait dû verser des honoraires professionnels de 2,3 millions aux firmes Faskin Martineau et Dunton Rainville pour des griefs avec les pompiers et un dossier d'arbitrage lié à leur convention collective.

Ce renforcement de l'expertise interne à la Ville fait partie d'un plus vaste plan de réorganisation de la Ville afin de resserrer la gestion des grands projets et des contrats. En avril 2010, le directeur général de la Ville, Louis Roquet, avait annoncé l'intention de Montréal de consacrer 10 millions à l'embauche de 97 nouveaux employés afin de remplir la fonction publique.

Le Devoir

Montréal

veut

réduire sa

dépendance

aux firmes

juridiques

RENTRÉE PARLEMENTAIRE... TEMPORAIRE



JACQUES BOISSINO REUTERS

C'ÉTAIT jour de rentrée parlementaire à Québec, hier. Les députés reprennent le travail là où ils l'avaient laissé juste avant Noël. Le premier ministre Jean Charest a toutefois annoncé qu'il prononcera un discours inaugural pour entreprendre une nouvelle session. Plusieurs projets de loi actuellement à l'étude pourraient bien être abandonnés. L'allocation du premier ministre aura lieu à la fin du mois, juste avant un autre congé des parlementaires. Selon lui, il est normal, après deux ans de mandat, en sortie de crise, de vouloir formuler un message inaugural pour énoncer ses priorités d'action. Il a précisé qu'il voulait ainsi mettre la table pour l'avenir du Québec à plus long terme. Il entend surtout mettre l'accent sur l'économie.

Les débats politiques reprennent au sujet des gaz de schiste

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — «Ce dont on a besoin, ce n'est pas d'un changement de ton, c'est d'un changement de fond», a soutenu Scott McKay, hier, au sujet de l'attitude du gouvernement Charest à l'égard de l'industrie des gaz de schiste. Le critique péquiste en matière d'environnement venait d'annoncer, en compagnie du député de Québec solidaire, Amir Khadir, ainsi que d'une dizaine de militants, le dépôt d'une pétition signée par quelque 128 000 citoyens réclamant un moratoire sur l'exploitation de ces fameux gaz.

Peu après, en Chambre, Jean Charest a soutenu que cette industrie avait un avenir au Québec «à condition» qu'elle travaille «dans le respect de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité». À défaut de cela, elle n'aura pas sa place au Québec. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) remettra bientôt son rapport; dans celui-ci, le gouvernement y trouvera des «conseils» et des éclairages qui seront utiles au gouvernement, a-t-il soutenu.

Grève de la faim

Du reste, les parrains de la pétition, MM. Khadir et McKay, ont présenté aux médias, hier,

un gréviste de la faim, Pablo Lugo Herrera. Ce citoyen de Joliette a commencé à jeûner le 3 février pour réclamer un moratoire sur les gaz de schiste et une enquête sur l'industrie de la construction. Originaire de Colombie, il dit s'inquiéter que la corruption s'installe au Québec. «Notre démocratie commence à devenir malade», a-t-il déploré. Selon lui, les citoyens de son «nouveau foyer» ont «le droit à la libre expression», mais ils n'ont «pas le droit d'être écoutés». Quant à l'industrie du gaz de schiste, elle menace à ses yeux une des «ressources les plus riches» du Québec, l'eau. «Je viens de m'apercevoir ça. Depuis que je ne mange pas, je prends de l'eau.»

Étudiant en science politique, M. Lugo était accompagné par Rhéal Mathieu. Ce dernier est à l'origine d'une campagne virulente contre des libéraux intitulée «Affichez votre écœurément» et ciblée sur des circonscriptions où les libéraux ont obtenu de faibles majorités. Employé de Proviso à la retraite, M. Mathieu, un ancien felquist (de 1966), dit travailler à temps plein, «pacifiquement», pour «faire tomber le gouvernement Charest».

Le Devoir

EN BREF

Nouvelles allégations de conflits d'intérêts à Mascouche

Des connaissances du maire de Mascouche, Richard Marcotte, ont acheté des terrains à la municipalité, avant de les revendre et de réaliser un profit de 13 millions de dollars, selon l'équipe d'Enquête. Parmi les quatre investisseurs qui ont réalisé ces transactions financées à 90 % par la Ville se trouvent un homme avec qui le maire aurait voyagé en Suisse et un autre engagé auprès de la Fondation Richard Marcotte. Le maire aurait assisté au mariage d'un troisième homme d'affaires. Depuis l'automne, le ministère des Affaires municipales enquête sur des allégations de copinage entre le maire Marcotte et un entrepreneur de la région qui reçoit une bonne partie des contrats de la Ville. Le maire

a toujours nié ces révélations de Radio-Canada. — Le Devoir

Une motion contre le kirpan

L'opposition officielle présentera aujourd'hui une motion afin que l'Assemblée nationale «appuie sans réserve» la décision prise par la Direction de la sécurité d'interdire le port du kirpan au parlement au moment des consultations en commission parlementaire relatives au projet de loi 94 sur les accommodements dans l'administration publique. Selon la députée de Rosemont et porte-parole péquiste en matière de laïcité, Louise Beaudoin, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Kathleen Weil, «laisse planer une ambiguïté malsaine» sur le port du kirpan à l'Assemblée nationale. «L'engagement de Jean Charest et du Parti libéral d'encadrer les accommodements religieux s'effrite de jour en jour», croit Mme Beaudoin. — Le Devoir

Affaire Jean Paquette

Malaise éthique à Québec

JOCELYNE RICHER

Québec — Les problèmes de santé mentale du député de Groulx, René Gauvreau, ont créé un malaise hier, à l'Assemblée nationale, alors que libéraux et péquistes se sont accusés mutuellement de manquer d'éthique à son égard.

Au cours des deux dernières années, la vie du député péquiste a été un véritable enfer: divorce difficile, perte de sa mère, dépression majeure et tentative de suicide. Ces faits étaient demeurés inconnus du public jusqu'à ce

que le leader parlementaire de l'opposition péquiste, Stéphane Bédard, les rende publics, hier midi. Il a justifié son geste en disant qu'il devait réagir avec vigueur aux allégations «inacceptables» faites la veille, selon lui, par la ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau.

Mais cette dernière proteste, en clamant que ses déclarations n'avaient rien à voir avec la vie personnelle de M. Gauvreau. Elle accuse à son tour Stéphane Bédard de manquer de sens d'éthique, en débattant ainsi sur la place publique les problèmes

très personnels d'un collègue.

René Gauvreau s'est retrouvé récemment dans l'actualité en raison des accusations de vol qui pèsent sur un de ses anciens attachés politiques, Jean Paquette. Selon la version de M. Bédard, Mme Normandeau a manqué de jugement en commentant l'affaire Paquette lundi, et en traçant un parallèle entre cette histoire et les allégations de collusion et de corruption faites par le PQ depuis un an en lien avec l'industrie de la construction.

La Presse canadienne

Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

FREE Livraison sur l'île pour achats > \$30
VOS PHOTOS SUR DU CHOCOLAT!
VOTRE PHOTO ICI
(514) 858-7402
www.chocostyle.ca

Avis important aux employeurs

À l'écoute des étudiants, au service des collectivités

Emplois d'été Canada, une initiative du gouvernement du Canada, accorde du financement pour aider les organismes sans but lucratif, les employeurs du secteur public et les petites entreprises comptant 50 employés ou moins à créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans.

Si vous êtes un employeur et que vous répondez aux critères d'admissibilité, présentez votre demande du 1^{er} au 28 février 2011.

Dès le 1^{er} février, le formulaire de demande et le Guide du demandeur seront disponibles sur notre site Web ou dans l'un des Centres Service Canada.

Vous pourrez ensuite présenter votre demande en ligne, par la poste ou en personne, dans l'un des Centres Service Canada.

Pour plus de renseignements :

Cliquez servicecanada.ca/eec2011
Composez le 1-800-935-5555 (ATS : 1-800-926-9105)
Visitez un Centre Service Canada

Service
Canada
Au service des gens

Mensonges autorisés sur les ondes?

La FPJQ craint un changement de règlement au CRTC

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — La volonté du CRTC de permettre aux diffuseurs radio et télé de mettre en ondes des nouvelles qu'ils savent fausses ou trompeuses inquiète la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). Celle-ci emboîte le pas au NPD et demande au conseil de laisser tomber cette modification.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes termine aujourd'hui une période de consultations publiques au sujet d'une modification aux règlements imposés aux radios et télédiffuseurs du pays. Il est actuellement interdit de diffuser en ondes «toute nouvelle fautive ou trompeuse». Cette obligation tomberait sous les nouvelles dispositions.

Le CRTC pourrait ainsi permettre la diffusion de nouvelles volontairement erronées, pour autant que celles-ci ne risquent pas de «constituer un danger pour la vie, la santé ou la sécurité du public». Surprenante, la manœuvre vise à répondre à un jugement de la Cour suprême datant de... 1992.

À l'époque, la Cour avait déterminé dans une cause concernant un négationniste de l'Holocauste que la publication «déliée de faussetés ne peut pas être empêchée» si l'on veut respecter les principes de liberté d'expression garantis par la Charte. Car celle-ci protège aussi l'expression des «croyances minoritaires que la majorité des gens considèrent comme erronées ou fausses».

Cette conclusion de la Cour suprême entre en apparente contradiction avec les règlements internes du CRTC. C'est pour cette raison que le comité mixte permanent d'examen de la réglementation demande depuis longtemps au CRTC de se pencher sur la question et d'apporter les modifications nécessaires.

Le dossier est resté latent pendant près de 15 ans, avant de discrètement resurgir à la fin 2010. Le CRTC a ouvert le 10 janvier une période de consultations: plus de 1600 personnes ou organisations ont envoyé leurs commentaires depuis. D'autres sont attendus d'ici ce soir — la sortie publique du NPD contre ce projet lundi a popularisé une démarche jusqu'alors plutôt intime.

De son côté, la FPJQ estime que «la règle en vigueur doit être maintenue», indique le président Brian Myles. «Les journalistes de toutes les époques se sont battus pour établir les valeurs importantes que sont la rigueur, la véracité et l'exactitude, dit-il. C'est souvent ce qui finit par distinguer les journalistes de la multitude des autres commentateurs qui accaparent les médias, notamment la radio.»

Selon M. Myles, «changer les règles pourrait ouvrir la porte à un dangereux précédent. Ce serait l'équivalent de donner un permis pour dire tout et n'importe quoi» en ondes.

Le Devoir

EN BREF

BT Céramique plaide coupable

L'entreprise BT Céramique inc. et son propriétaire, Francesco Bruno, ont plaidé coupables, hier, en Cour du Québec à Montréal, à huit chefs d'accusation d'évasion fiscale. Ils ont été condamnés à verser une amende de près de 1,3 million pour avoir mis sur pied un système de fausse facturation. De plus, ils devront payer la totalité des impôts dus ainsi que les intérêts et toutes les pénalités administratives appliquées dans un tel cas par l'Agence du revenu du Canada. Huit autres chefs d'accusation ont cependant été abandonnés, hier. — La Presse canadienne

ACTUALITÉS

VIEUX-QUÉBEC
LE PORT-ROYAL
hôtel & suites
Forfait
coutelette gourmande 129\$
1 866-417-2777 www.leportroyal.com

Le prix à payer



MANON CORNELLIER

L'érosion des droits et l'affaiblissement des outils nécessaires à leur exercice sont des processus généralement insidieux, surtout lorsque aucun intérêt financier n'est en jeu. Sans le vouloir, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) vient d'en faire la démonstration avec deux propositions de changements réglementaires.

Le premier touche le prix des abonnements à Internet. En vertu d'une décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) qui devait entrer en vigueur le 1^{er} mars, mais qui fait de nouveau l'objet d'un examen, les petits fournisseurs de services Internet auraient dû mettre fin aux forfaits de téléchargement illimité très prisés d'une minorité d'avidés internautes. Pour offrir leurs services, ces petits fournisseurs achètent en gros des blocs d'espace de bande passante aux géants Bell, Rogers, Vidéotron... Devant la hausse de la demande, ces grands fournisseurs ont demandé de pouvoir facturer leurs petits concurrents en fonction de leur utilisation. C'est ce que le CRTC s'appretait à leur accorder.

Le tollé n'a pas tardé et, comme il fallait s'y attendre de la part de cracks de la Toile, l'opposition s'est faite virale. En date d'hier, plus de 420 000 personnes avaient signé une pétition en ligne s'opposant au nouveau règlement. Les partis fédéraux, qui pourraient se retrouver en campagne électorale dès ce printemps, en ont pris note et le gouvernement a rué dans les brancards. Le ministre de l'Industrie, Tony Clement, a même averti qu'il renverserait la décision si le CRTC ne le faisait pas lui-même. Ce dernier a alors annoncé qu'il prendrait 60 jours de plus pour soupeser sa décision.

La seconde modification réglementaire, elle, n'a pas eu la même visibilité. Il est vrai qu'elle n'affectera pas le consommateur. Elle pourrait en revanche frapper de plein fouet le citoyen avide d'informations fiables.

L'affaire se résume ainsi. Depuis des années, un comité parlementaire responsable de l'examen de la réglementation fédérale presse le CRTC de modifier certains règlements afin de les rendre plus conformes à la Charte des droits et libertés. Une des dispositions visées, qui se retrouve actuellement dans les règlements sur la radio, la télédiffusion, la télévision payante et les services spécialisés, stipule qu'*«il est interdit au titulaire [de licence] de diffuser [...] toute nouvelle fausse ou trompeuse»*. Selon le comité, ce passage ne résisterait pas à une contestation devant les tribunaux, d'autant moins que la Cour suprême a invalidé en 1992, dans l'affaire Zundel, une disposition moins contraignante du Code criminel. Le tribunal jugeait qu'elle portait trop atteinte à la liberté d'expression.

Au CRTC, on dit avoir résisté longtemps aux pressions pour modifier le règlement, mais on ne voulait pas non plus que le comité se lasse et produise, comme il en a le pouvoir, un rapport demandant à la Chambre et au Sénat de désavouer l'article en question. Le CRTC a donc pris les devants, proposé un nouveau libellé et publié un avis de modification le 10 janvier dernier. Sa suggestion: qu'il soit interdit de diffuser *«toute nouvelle qu'il sait fausse ou trompeuse et qui constitue ou qui risque de constituer un danger pour la vie, la santé ou la sécurité du public»*.

Un instant! Faut-il maintenant comprendre qu'une nouvelle qu'on sait fausse, mais qui ne pose aucun risque pour la vie, la santé ou la sécurité, pourrait être diffusée sans sourcilier? Ne pourrait-on pas être pour la liberté d'expression sans pour autant laisser le champ libre à l'information délibérément mensongère?

Étonnamment, l'affaire a fait peu de bruit, y compris dans les médias. Une dépêche de la Presse canadienne a à peine trouvé preneur. Ce n'est que cette semaine que le Nouveau Parti démocratique a sonné l'alarme. Un peu tard puisque l'échéance pour présenter des observations au CRTC est... ce soir à minuit. Heureusement, environ 1600 personnes, plus allumées que d'autres, ont déjà transmis des commentaires au CRTC.

Au NPd, dont un des députés est vice-président du comité parlementaire, on avoue ne pas avoir mesuré tout de suite le sérieux de la situation, mais le contexte a changé depuis le temps où le comité a commencé sa réflexion. La concentration de la presse et l'arrivée imminente de SunTV News, avec son populisme inspiré de FoxNews et ses liens étroits avec les conservateurs, ont changé la donne et font craindre les dérapages. Le NPd fait toutefois fausse route quand il allègue, comme l'a fait son député Charlie Angus, que *«l'interférence idéologique conservatrice a ouvert la voie à cette proposition»*. (L'accusation est d'autant plus dérisoire qu'elle vient du même député qui demande au gouvernement d'intervenir pour freiner ce changement.)

Le CRTC est un organisme public indépendant. Le gouvernement peut infirmer ses décisions, mais dans des contextes bien précis et, pour le maintien de cette indépendance, il serait préférable qu'il le fasse le moins possible. En fait, la meilleure façon de faire reculer le CRTC est pour le public de se faire entendre.

Les internautes l'ont fait pour protéger leur portefeuille et leur accès à Internet. Les partis fédéraux les ont entendus dans leur chasse aux votes et le CRTC a senti la pression. Peut-on en faire autant une fois rangé notre chapeau de consommateur et repris celui de citoyen désireux d'être bien informé?

mcornellier@ledevoir.com

Déficit: Stockwell Day fustige Kevin Page

«Le directeur parlementaire du budget n'est pas le pape!», a lancé Day

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le gouvernement conservateur n'aime pas que le directeur parlementaire du budget discrédite son plan de lutte contre le déficit. Pas du tout. Le président du Conseil du Trésor, Stockwell Day, s'en est pris avec virulence à Kevin Page hier, lui reprochant de se tromper *«grossièrement»*. M. Day maintient que le déficit fédéral pourra être réduit sans douleur notamment par le simple départ volontaire de milliers de fonctionnaires fédéraux, ce que M. Page juge irréaliste.

Dans le cadre de la revue stratégique des dépenses du gouvernement, 1,7 milliard de dollars en économies doivent être trouvés. En novembre, Stockwell Day a indiqué que les responsables des ministères pourraient atteindre cet objectif en utilisant la flexibilité que procurent bon an, mal an les 11 000 départs volontaires de fonctionnaires fédéraux. Kevin Page a interprété cette déclaration comme étant un objectif d'attrition (ce qu'il n'était pas, affirme l'entourage de M. Day). Après avoir interrogé dix des plus importants ministères employant la moitié de tous les fonctionnaires fédéraux, il a conclu qu'Ottawa raterait sa cible puisque ceux-ci prévoient une perte nette d'à peine 1100 personnes d'ici deux ans.

«Il a grossièrement tort», a lancé Stockwell Day alors qu'il comparaisait devant le comité parlementaire tentant de comprendre les réductions budgétaires du gouvernement. *«Je ne dis pas qu'il le fait intentionnellement, mais quand vous avez une marge d'erreur de 1000 %, vous devez remettre en question la méthodologie utilisée.»* Le ministre a attaqué à plusieurs reprises M. Page. *«Je le remets en question. Le directeur parlementaire du budget n'est pas le pape!»,* a-t-il lancé.

Pour son témoignage, le ministre Day s'est présenté en bras de chemise, avec des cartons dans les deux langues officielles sur lesquels étaient imprimés les soldes budgétaires prévus d'Ottawa au cours des prochaines années. *«Nous avons un plan»*, a-t-il dit à de nombreuses reprises.



CHRIS WATTIE REUTERS

Stockwell Day n'a pas du tout apprécié que le directeur parlementaire du budget, Kevin Page, remette en doute le plan de lutte d'Ottawa contre le déficit.

Les partis d'opposition sont sceptiques. Ils reprochent au gouvernement de ne pas offrir assez de précisions sur le type de compres-

sions qui seront assénées dans la fonction publique. *«Ou bien il n'y aura pas 11 000 départs et alors on doit se demander comment le gou-*

vernement atteindra son objectif de réduction des dépenses, ou bien il y aura 11 000 départs et nous voulons savoir quels services seront affectés», estime la députée libérale Siobhan Coady.

Lors d'une foire d'empoigne entre lui et le ministre, le député du Nouveau Parti démocratique Pat Martin a lancé que *«le public a le droit de savoir quel est le plan du gouvernement pour nous sortir du trou»* et a ajouté que, jusqu'à présent, les tentatives d'obtenir des informations *«s'apparentent à une séance d'arrachage de dents»*. La bloquiste Monique Bourgeois déplore que le ministre ait mis en doute les travaux de M. Page, un agent indépendant.

Le ministre Day a soutenu que ce n'était pas à lui de dicter aux dirigeants des ministères où faire des compressions. *«Ce n'est pas mon rôle de leur dire quelles personnes doivent partir.»*

Bonnet d'âne aux sommets du G8 et du G20

La Fédération des contribuables a attribué hier ses Teddy-Waste, des prix pour récompenser le «meilleur» abus de fonds publics au pays. Dans la catégorie «Gouvernement fédéral», les sommets du G8 et du G20, qui ont coûté un milliard de dollars, ont remporté l'odieux prix. *«Les cadeaux promotionnels ont coûté à eux seuls 227 000 \$, dont 84 000 \$ pour des épinglettes»*, a rappelé Kevin Gaudet, le directeur général de la Fédération. *«Ironiquement, le but de la conférence était de permettre aux leaders mondiaux de discuter des moyens d'équilibrer leurs budgets...»*

Pour l'occasion, M. Gaudet était vêtu d'un smoking et accompagné d'une mascotte à l'effigie d'un cochon portant la queue de pie et d'une jolie dame souriante en robe de soirée remettant les statuettes dorées en forme de cochon. L'Ontario a remporté le prix dans la catégorie «Province» pour avoir versé 56 millions en primes de départ à des employés n'ayant pas perdu leur emploi. Edmonton a gagné dans la catégorie «Municipalité» pour un concours de poésie couronné d'un prix de 5000 \$.

Le Devoir

Le Devoir

Saint-Camille tente de bloquer les minières

Le conseil municipal refuse l'accès aux terrains municipaux à l'entreprise Bowmore

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
ALEXANDRE SHIELDS

Le conseil municipal de Saint-Camille, une petite municipalité située à environ 20 kilomètres au sud-est d'Asbestos, a décidé lundi soir d'interdire l'accès aux terrains municipaux à la minière Bowmore, qui caresse le projet d'y installer une mine d'or à ciel ouvert.

La décision du conseil de cette municipalité est plutôt symbolique, car la municipalité ne possède en propre que le terrain de l'hôtel de ville et le parc local. Mais les autres décisions qu'elle a prises, malgré le risque de collision avec les privilèges d'expropriation accordés depuis plus d'un siècle aux minières, risquent de relancer à fond le débat entourant la réécriture de la Loi sur les mines par l'Assemblée nationale ainsi que l'adoption de la future Loi sur l'exploration minière et gazière. La résolution du conseil étend aussi son interdiction d'accès plutôt symbolique à ses terrains à toute exploration pétrolière et gazière.

Mais la municipalité a d'autre part décidé, selon les sources du *Devoir*, d'interdire *«à l'intérieur des limites de son périmètre urbain»* — ce qui est sensiblement plus vaste — l'accès aux minières qui voudraient prospecter le sous-sol ainsi qu'aux sous-traitants de ces compagnies.

Enfin, les conseillers et le maire Benoît Bourassa ont décidé que serait aussi banni de la municipalité tout projet minier *«qui compromettrait l'essor du secteur agricole ou de toute autre activité économique, sociale, environnementale à l'intérieur des limites de la localité»*.

La résolution adoptée par le conseil de Saint-Camille prévoit d'autre part que tous les propriétaires fonciers devront pouvoir compter sur une information *«objective, complète et indépendante»* sur leurs projets ainsi que sur leurs impacts. Il ne sera pas toléré que des travaux d'exploration soient entrepris avant la remise de cette étude, qui devra clarifier les enjeux à la satisfaction des propriétaires fonciers, des citoyens et des élus.

Le conseil estime enfin que les détenteurs de *claims* minières et de permis de recherche devront en aviser par écrit la municipalité afin d'éviter les mauvaises surprises et que les sociétés minières devront offrir à leurs frais aux propriétaires, locataires ou à la municipalité une aide juridique et technique à toutes les étapes de leurs projets.

En octobre, la minière Bowmore révélait sur son site Internet qu'elle détenait 1183 *claims* minières couvrant plus de 60 000 hectares. A Saint-Camille, elle établit à 0,17 gramme par tonne (gr/t) la concentration moyenne d'or, ce qui est sensiblement plus que dans la municipalité voisine de Wotton (0,12 gr/t) où

la veine s'étend, mais moins qu'à Wotton nord-ouest (0,2 gr/t). Bowmore entend poursuivre par inventaire aérien la prospection du secteur tout comme elle se propose de demander aux citoyens de l'autoriser à ramasser des roches sur leurs propriétés.

Saint-Camille fera l'objet d'un livre l'automne prochain aux éditions Ecosociété pour avoir enrayé le déclin de sa population par différents projets communautaires avec la création d'un fonds éthique et la relance de commerces et institutions, ce qui lui a permis d'augmenter sa population en comptant sur la relève agricole et ses paysages.

Pour Joël Nadeau, de Mine de rien, le groupe citoyen qui mobilise la population en prévision du projet de Bowmore, *«on n'est pas contre le développement, mais celui-là nous inquiète car jamais la compagnie n'a pris contact avec la municipalité et il ne semble vraiment pas correspondre aux priorités des gens d'ici, avec qui il n'a jamais été discuté.»*

Mine de rien recommande aux citoyens de *«ne rien signer avant d'avoir plus d'informations»* et une solide contre-expertise aux frais de Bowmore. Avec toutes ces balises, dit-il, on amorce le débat public sur la manière d'encadrer le développement minier en milieu habité, une manière d'alimenter le débat sur les mines au Québec.

Le Devoir

Énergie

Les écologistes attendaient les sénateurs de pied ferme

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Au moment où un comité sénatorial recueillait hier à Montréal les doléances de l'industrie des gaz de schiste et du camionnage en faveur d'une route «bleue» au gaz, des écologistes québécois indiquaient à ces visiteurs que 128 000 Québécois ont réclamé hier par pétition un moratoire sur cette filière.

Le représentant de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, Patrick Bonin, n'a pas hésité de son côté à rappeler aux sénateurs que leur examen d'une politique énergétique pancanadienne démarrerait sur un mauvais pied avec l'abolition par le Sénat de la loi C-311 pourtant adoptée à majorité par les Communes pour imposer un programme de réduction des gaz à effet de serre (GES) du Canada et amorcer une décarbonisation de l'économie en phase avec le reste de l'Occident.

Les sénateurs ont aussi réagi aux attaques du Parti québécois, la veille, qui les accusait de se

pencher sur un dossier dans lequel les provinces sont maîtresses en vertu de la Constitution. Les sénateurs se sont défendus en précisant qu'ils ne voulaient pas s'immiscer dans les champs de compétence du Québec, mais seulement animer à leur façon le débat public sur l'énergie.

Les sénateurs ont aussi entendu hier les représentants de Questerre, une compagnie qui explore le sous-sol québécois à la recherche de gaz de schiste. Ils ont aussi entendu des représentants de Transports Robert, qui a plaidé pour la mise en place d'un réseau d'approvisionnement en gaz naturel des poids lourds, un projet baptisé «route bleue» (à ne pas confondre avec celle des navigateurs de plaisance, entre Montréal et Percé).

Pour Daniel Breton, du groupe Maîtres chez nous — 21^e siècle, dans des conditions idéales, la réduction des GES d'une conversion au gaz des 71 000 poids lourds du Québec serait de l'ordre de 1,9 % par rapport au pétrole. Il vau-

draient mieux, a-t-il dit, multiplier sur nos routes les camions hybrides de la compagnie Paccar de Sainte-Thérèse, dont la consommation est réduite de 20 à 25 % par rapport aux poids lourds traditionnels.

Eric Darier, de Greenpeace, a fait valoir aux sénateurs que les technologies vertes sont déjà disponibles à des prix concurrentiels. Mais il a soutenu qu'il faudrait commencer par abolir les subventions de 600 millions en plus des 2 milliards accordés par le fédéral au captage de CO₂.

Les écologistes ont aussi rappelé aux sénateurs que le G20, dont fait partie le Canada, préconise l'abolition des aides financières aux pétroliers et que l'Agence internationale de l'énergie (AIE) voit dans l'essor des gaz de schiste la pierre d'achoppement des stratégies de conversion aux énergies vertes, ce dont le Sénat devrait prendre acte.

Le Devoir

128 000
Québécois
ont réclamé
par pétition
un moratoire
sur le gaz
de schiste

ACTUALITÉS

En grève, les procureurs craignent l'imposition d'une loi spéciale

«On ne peut pas avoir un rattrapage de 30 ans dans l'instantané», dit le ministre Fournier

ROBERT DUTRISAC
BRIAN MYLES

À peine leur grève est-elle amorcée que les procureurs aux poursuites criminelles et pénales s'attendent à ce que le gouvernement leur impose une loi spéciale et décrète leurs conditions de travail.

«On est en train d'assister à une pièce de théâtre où le gouvernement fait semblant de négocier tout l'automne et ils nous [poussent] vers la grève littéralement en espérant se donner une excuse pour décréter nos conditions de travail», a déclaré, hier, au cours d'un point de presse à Québec le président de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (APPCP), M^e Christian Leblanc.

À l'automne, 13 rencontres de négociation ont eu lieu entre les parties. «On n'a réglé absolument rien. Pourquoi? Parce que les négociateurs [du gouvernement] n'avaient pas de mandat» pour négocier les salaires, l'aménagement du travail ou les heures supplémentaires, a souligné M^e Leblanc, qui se dit convaincu de la mauvaise foi du gouvernement.

À Québec, pour marquer leur première journée de grève, plusieurs centaines de procureurs et de juristes de l'État — eux aussi en grève et représentés par l'Association des juristes de l'État (AJE) — ont tenu une réunion pour ensuite manifester devant le parlement. À Montréal, plus de 150 procureurs ont marché silencieusement dans la salle des pas perdus, au palais de justice.

Contrairement à ce que la présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, a affirmé, l'APPCP se dit prête à négocier. Encore lundi, l'Association a soumis une contre-proposition au Conseil du trésor, a indiqué, hier, la trésorière de l'APPCP, M^e Julie-Maude Greffe, qui fait partie du comité



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À Montréal, plus de 150 procureurs ont marché silencieusement dans la salle des pas perdus, au palais de justice, pour marquer leur première journée de grève.

de négociation. Québec est resté campé sur ses positions, soit une augmentation de 10 à 12 % et l'embauche de 60 procureurs, une offre qui avait été dévoilée samedi dernier.

L'APPCP réclame un rattrapage salarial d'environ 40 % pour rejoindre la moyenne canadienne, et l'embauche de 200 procureurs. Si les demandes syndicales étaient exaucées, le salaire au sommet de l'échelle passerait de 103 000 \$ à 140 000 \$.

Le Québec compte beaucoup moins de procureurs de la Couronne que les autres provinces canadiennes. On dénombre 1 procureur pour 11 000 habitants dans le reste

du Canada en moyenne, alors qu'au Québec, cette proportion est de 1 pour 15 600 habitants (et non pas 9000, comme nous l'écrivions par erreur hier).

Le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, a affirmé hier qu'«on ne peut pas avoir un rattrapage de 30 ans dans l'instantané». Il rejette la demande des procureurs et des juristes qui veulent troquer leur droit de grève pour l'arbitrage exécuté par un tiers indépendant pour fixer leurs conditions de travail.

La présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, a déjà indiqué que les demandes des procureurs étaient dérai-

sonnables et qu'elles ne tenaient pas compte de la capacité de payer de l'État. Ce sont des propos que M^e Greffe prend avec un grain de sel. «La capacité de payer de l'État est une notion bien élastique, ironise-t-elle. Quand on décide de faire la commission Bastarache, à 6 millions de dollars, c'est un choix politique. Quand on décide de ne pas faire d'enquête sur la construction et qu'on paie nos contrats publics plus chers, c'est un choix politique. Alors, quand on décide de ne pas allouer les sommes nécessaires à la justice, c'est aussi un choix politique.»

Le Devoir

Affaire Villanueva

L'agent Jean-Loup Lapointe est visé par deux plaintes privées

BRIAN MYLES

L'affaire Villanueva n'en finit plus de suivre Jean-Loup Lapointe. Le policier est la cible de deux plaintes privées pour utilisation négligente d'une arme à feu, voies de fait graves et homicide involontaire.

Les avocats de Fredy Villanueva et de Jeffrey Sagor-Metellus, respectivement tués et blessés par le policier Lapointe

devront convaincre un juge qu'il y a suffisamment de preuves contre Lapointe et que le recours est sérieux, dans le cadre d'une pré-enquête tenue à huis clos.

Si la plainte est autorisée, un juge entendra l'affaire au fond. Les avocats de la famille Villanueva et de Sagor-Metellus joueront alors le rôle traditionnellement dévolu aux procureurs de la Couronne.

Fait à souligner, le ministère public dispose du pouvoir de décréter l'arrêt des procédures dès l'autorisation de la plainte.

Les avocats de la famille Villanueva et de Sagor-Metellus estiment que des accusations criminelles auraient dû être portées contre Jean-Loup Lapointe

le 9 août 2008, n'ont pas l'intention de lâcher prise. Ils s'adresseront à un juge de la Cour du Québec, dans les prochaines semaines, afin de contraindre ultimement Jean-Loup Lapointe à répondre de ses actes en chambre criminelle.

La Couronne a choisi de ne porter aucune accusation contre Lapointe, estimant qu'il a agi en légitime défense lorsqu'il a tué Fredy Villanueva, en plus de blesser Jeffrey Sagor-Metellus et Denis Meas.

À la lumière des faits révélés durant l'enquête du coroner, les avocats de la famille Villanueva et de Sagor-Metellus estiment que des accusations criminelles auraient dû être portées contre lui.

Le recours à une plainte privée est plutôt rare en droit criminel, et ses chances de succès sont limitées. En vertu de cette procédure, un simple citoyen (ou un avocat dans la présente affaire) peut tenter des poursuites criminelles contre un individu lorsque le ministère public refuse de le faire.

Au préalable, les avocats de Villanueva et de Sagor-Metellus

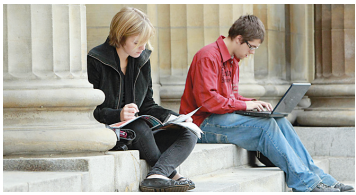
auraient souhaité que le coroner ad hoc, André Perreault, publie son rapport avant d'aller de l'avant. Les démarches de la Ville de Montréal et de son service de police pour forcer un débat à huis clos sur les mécanismes de sécurité des étuis des policiers risquent de retarder de plusieurs mois, voire de quelques années, la publication du rapport. Le coroner Perreault a jugé qu'une ordonnance de non-publication était suffisante pour assurer la tenue de ce débat essentiel sans mettre en danger la sécurité des policiers.

La Ville conteste sa décision en Cour supérieure, avec l'assentiment du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

En gros, les étuis comportent des mécanismes de sécurité pour éviter qu'un policier soit désarmé facilement. L'efficacité de ces mécanismes pourrait avoir une incidence sur la crédibilité de Jean-Loup Lapointe. Celui-ci a en effet indiqué qu'il avait ouvert le feu sur Villanueva et ses amis parce qu'il craignait d'être désarmé et tué.

Le Devoir

EN BREF



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Entente partielle à la Commission de la culture et de l'éducation

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation déposé à la suite des auditions des dirigeants des universités québécoises expose dix points qui font consensus. Tous les membres de la commission, qui viennent de tous les partis, suggèrent notamment que le ministère de l'Éducation revioie les règles de financement des universités et qu'il alerte le gouvernement fédéral de l'urgence d'augmenter substantiellement son soutien financier afin de couvrir les frais indirects de recherche. La Commission recommande également que les universités fassent un suivi de leur politique linguistique et que les universités francophones se dotent de lignes directrices claires si elles donnent des cours dans d'autres langues que le français. Enfin, il est souhaité que les directions des ressources humaines des universités s'assurent d'avoir un plan en prévision des postes de professeurs à pourvoir au cours des prochaines années. — *Le Devoir*

Un groupe veut faire invalider la Loi électorale en Cour d'appel

L'avocat Julius Grey représente L'Association pour la revendication des droits démocratiques

PIERRE SAINT-ARNAUD

La Cour d'appel du Québec a été saisie hier d'une requête visant à faire invalider la Loi électorale du Québec sous prétexte que le mode de scrutin est antidémocratique.

L'Association pour la revendication des droits démocratiques (ARDD), représentée par M^e Julius Grey, a fait valoir que le mode de scrutin actuel ne respecte pas le principe d'«un citoyen, un vote» et crée des distorsions importantes en matière de représentation.

M^e Grey a plaidé qu'il y a quelque chose de fondamentalement vicié dans un processus électoral où des partis réussissent à se faire élire en obtenant moins de votes que leurs adversaires.

Il a aussi souligné l'absence de représentation d'un nombre significatif d'électeurs dont les partis n'obtiennent pas de sièges malgré un nombre important de votes. Cette situation, selon M^e Grey, décourage l'exercice du droit de vote chez les gens dont les partis ont peu de chances d'obtenir un siège, ou ceux dont les allégeances sont minoritaires dans le château fort d'un autre parti.

Dans un jugement précédent, la Cour supérieure avait estimé que ces questions relevaient du domaine politique et non du judiciaire.

Le représentant du Procureur général du Québec, M^e Eric Dufour, a d'ailleurs argumenté en ce sens, indiquant que les citoyens peuvent préférer un système à un autre, mais que ce choix relève du domaine politique et non judiciaire. M^e Grey a soutenu qu'au contraire, c'était à la Cour d'assurer le respect de la Charte des droits, en l'occurrence le droit de vote.

M^e Dufour a toutefois répliqué qu'une telle intervention juridique ne serait justifiée que si la Loi électorale refusait le droit de vote aux femmes, aux homosexuels ou à un groupe ethnique, par exemple. Il a précisé que, même si tous veulent gagner leurs élections, ce résultat n'était jamais garanti par la Charte, même dans un mode de scrutin proportionnel.

M^e Grey soutient que seuls les tribunaux peuvent régler des questions aussi délicates

Bien qu'il reconnaisse que le mode de scrutin uninominal à un tour en vigueur crée des distorsions, M^e Dufour a fait valoir que ces distorsions ne sont pas à sens unique, notant que le Bloc québécois aurait beaucoup moins de sièges et que Québec solidaire n'en aurait probablement pas du tout dans un mode de scrutin purement proportionnel.

M^e Grey soutient toutefois que seuls les tribunaux peuvent régler des questions aussi délicates puisque les partis au pouvoir ont été incapables de le faire jusqu'ici, refusant d'aller à l'encontre de leurs propres intérêts.

Le procureur du ministère de la Justice a toutefois souligné que, justement parce qu'il s'agit de questions complexes et délicates, il est essentiel de laisser les politiciens et la consultation populaire faire leur œuvre plutôt que d'imposer une solution juridique.

L'ARDD estime que le tribunal ne se substituerait pas au pouvoir législatif en invalidant la Loi électorale, puisqu'il demande à la Cour de suspendre l'application de son jugement pendant deux ou trois ans afin de permettre aux politiciens de corriger le tir.

La Presse canadienne

Autoroute Dufferin

L'œuvre Écllosion met du temps à éclore

ISABELLE PORTER

Québec — La grande installation en forme de *blob* qui devait être aménagée, l'été dernier, près des bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency se fait toujours attendre à Québec.

Jointe hier, la responsable du design de l'œuvre, Diana Cardas, a poussé un soupir lorsqu'on lui a demandé ce qui advenait du projet. «Ah mon Dieu, je n'ai pas beaucoup de nouvelles», a-t-elle lancé avant d'ajouter que son bureau «continuait à travailler» sur le prototype.

Baptisée *Écllosion*, cette œuvre en longueur formant un amas de sphères blanches (d'où la comparaison avec le *blob*) visait à décorer les espaces entre les voies d'autoroutes libérées par la destruction de deux bretelles inutilisées.

Écllosion avait été sélectionnée parmi une vingtaine de propositions dans le cadre d'un concours organisé par le ministère des Transports et la Commission de la capitale nationale. Robert Lepage, qui souhaite toujours construire une salle de spectacle à deux pas de là, présidait le jury.

L'équipe gagnante, constituée du bureau d'architectes

Côté Leahy Cardas et de la firme d'ingénieurs SNC-Lavalin, devait livrer l'installation l'été dernier, à temps pour les représentations du Cirque du Soleil sous l'autoroute. Ironiquement, ce projet toujours non réalisé apparaît dans une animation lorsqu'on se rend sur le site Internet de Côté Leahy Cardas.

D'après Mme Cardas, le prototype de l'installation a été transmis au MTQ depuis «des mois» et on lui a expliqué que l'ensemble serait finalement mis en place l'été prochain. «On nous a dit qu'il y a des travaux qui doivent être faits sur ces bretelles-là l'année prochaine, donc ça ne donne rien d'installer quelque chose avant.»

Pourquoi alors avoir annoncé que le chantier serait prêt à l'été 2010? Mystère. Hier, il nous a été impossible de joindre la porte-parole du ministère des Transports (MTQ). Du côté de la Commission de la capitale nationale, son vis-à-vis Denys Angers n'était pas non plus en mesure d'expliquer ce qui s'était produit. Malgré les retards, Mme Cardas a précisé pour sa part que son bureau avait été payé pour le travail accompli. Le budget dédié à la réalisation du projet est de 725 000 \$.

Le Devoir

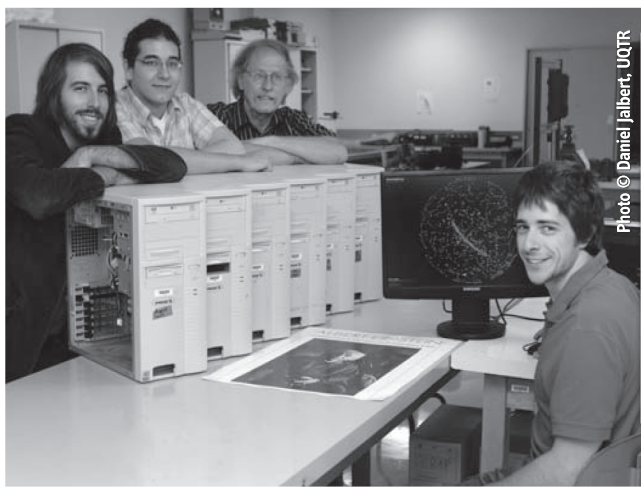


Photo © Daniel Jalbert, UQTR

Cette semaine, votre magazine télé sur le monde universitaire vous propose :
Des étudiants en architecture au Sénégal • Un centre de design exemplaire • Einstein@UQTR

Campus (troisième saison)

Ce soir 21 h 30

En rediffusion : jeudi 13 h 30, vendredi 18 h 30

POUR TOUT SAVOIR : WWW.CANALSAVOIR.TV

canal
SAVOIR
DÉJÀ 25 ANS

PARTENAIRE MÉDIA : LE DEVOIR



porter



Fin du solde aujourd'hui.

Des amours de rabais.

Pour la Saint-Valentin, Porter vous offre des rabais mignons à croquer : 20 % sur tous ses vols. Laissez-vous séduire et mentionnez le code AMOUR20

Réservez dès aujourd'hui.

Porter. Raffinée sur toute la ligne.



Vols au départ de Montréal. Mentionnez le code AMOUR20

Voyagez avant le 26 juin 2011. Les tarifs ci-dessous incluent le rabais de 20 %.
Réservez au moins 7 jours à l'avance. Tarifs à partir de :

TORONTO 20 par jour 96* \$	HALIFAX 113* \$	ST. JOHN'S 144* \$	SUDBURY 144* \$	THUNDER BAY 109* \$
BOSTON 160* \$	CHICAGO 168* \$	MYRTLE BEACH 208* \$	NEW YORK 104* \$	

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

* Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. L'aller simple en classe Fixe n'inclut pas les taxes, frais et surcharges. Ce tarif aller-simple n'exige pas l'achat d'un aller-retour. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

flyporter.com

ACTUALITÉS

Dégénérescence maculaire

Le ministre Bolduc impose la gratuité du traitement dans les hôpitaux

Un comité de plaignants demande justice et réparation

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

Finie la surfacturation sur les dos des patients atteints de dégénérescence maculaire. Cédant à la pression populaire et à celle de l'opposition, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, a demandé hier aux établissements de santé d'assurer la gratuité de tous les traitements requis, y compris du Lucentis, et ce, partout au Québec.

Ce faisant, le ministre vient contrecarrer une pratique en cours dans certains cabinets privés où l'on a facturé des frais

accessoires allant jusqu'à 230 \$ pour des gouttes préparatoires qui ne coûtent en fait qu'une dizaine de dollars. Le ministre avait déjà condamné ces pratiques, jugeant ces frais « excessifs » et « déraisonnables ». La mesure sera mise en place progressivement dans les prochaines semaines.

La nouvelle a été accueillie avec soulagement par le Comité pour une gratuité des soins pour les personnes atteintes de dégénérescence maculaire, qui y a vu la preuve qu'il y a encore de la place « pour une action citoyenne au Québec ». Mais pas question de crier vic-

toire pour autant, prévient son porte-parole, André Lavoie, qui réclame justice et réparation pour ceux qui ont dû payer de pareils frais pendant des mois.

Au cabinet du ministre Bolduc, on précise qu'il n'est pas dans l'intention de Québec de rembourser les frais engagés par les patients forcés de faire affaire avec des cliniques privées dans le passé. Qu'à cela ne tienne, le Comité entend lui forcer la main. Deux plaintes, l'une au Tribunal administratif du Québec, l'autre au Bureau fédéral de la concurrence, pourraient lui donner raison. Un re-

cours collectif est également en préparation.

André Lavoie déplore également le fait que le ministre n'a pas clarifié sa position quant aux frais accessoires qui pourront encore être imposés aux patients qui choisissent d'aller en clinique privée. « Est-ce à dire que ce sera encore aux cliniques de fixer un prix arbitrairement ? » Cela fera l'objet d'une réflexion avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), a répondu l'attachée de presse du ministre, Karine Rivard.

Le Devoir

Grippe A(H1N1)

Des cas de narcolepsie reliés à la vaccination

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

Une douzaine de pays ont rapporté des cas suspects de narcolepsie, principalement chez des enfants, suivant la vaccination contre la grippe A(H1N1). Au banc des accusés le Pandemrix du géant pharmaceutique GlaxoSmithKline (GSK), un vaccin utilisé dans 47 pays. Les données sont jugées suffisamment inquiétantes pour que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) réclame des enquêtes plus poussées sur le Pandemrix comme sur tous les autres vaccins pandémiques.

À l'origine de cet avis, une alerte lancée la semaine dernière par la Finlande aux prises avec un nombre anormal d'enfants et d'adolescents ayant contracté la maladie de Géli-neau, ou narcolepsie, une affection neurologique caractérisée par des accès de sommeil inopinés et une fatigue extrême. En tout, 60 jeunes de 4 à 19 ans ont reçu ce diagnostic l'an dernier, soit près de trois fois plus qu'à la normale. Dans près de 90 % des cas (52), ceux-ci avaient reçu le Pandemrix.

Dans la foulée, l'Institut national finlandais pour la santé a calculé que le risque de développer une narcolepsie était neuf fois plus élevé chez l'enfant vacciné au Pandemrix, soit 1 pour 12 000. Ses experts notent toutefois que l'association mise en lumière ici « devra faire l'objet de recherches plus poussées ». Ceux-ci soupçonnent que la maladie liée à un facteur génétique a probablement émergé à la faveur d'un effet conjoint du vaccin et d'un autre facteur, inconnu celui-là.

Si la Finlande est la seule à afficher un taux aussi important de narcolepsies suspectes, une douzaine d'autres pays ont signalé un petit nombre de cas semblables. Au Canada, deux

cas ont été recensés chez des enfants en lien avec l'Arepanrix, petit frère nord-américain du Pandemrix, lui aussi fabriqué par GSK. L'Agence de la santé publique du Canada a été mise au courant « de deux cas de narcolepsie chez des enfants âgés de 4 à 19 ans qui ont reçu le vaccin Arepanrix au Québec », confirme Maja Muftic, coordonnatrice des communications à l'Agence.

Au Québec, deux autres cas de narcolepsie — chez des adultes ceux-là — ont été déclarés au fichier de surveillance des manifestations cliniques inhabituelles, note Nathalie Lévesque, porte-parole au ministère de la Santé et des Services sociaux. « Des études supplémentaires (dont la recherche active rétrospective des cas) sont en cours d'élaboration au Québec pour permettre de bien vérifier si le risque chez les vaccinés est plus élevé que le risque chez les non-vaccinés. »

Ces premiers chiffres ne sont pas de nature à semer l'inquiétude, juge l'Agence de la santé publique du Canada. L'Agence et Santé Canada continueront néanmoins « de surveiller les effets secondaires suivant l'immunisation, y compris les cas de narcolepsie », cela en collaboration avec l'OMS et d'autres partenaires étrangers, a fait savoir Mme Muftic.

En attendant, l'OMS a dit vouloir laisser le Pandemrix sur la liste des vaccins agréés tout en précisant que l'étude finlandaise n'aurait pas de conséquences sur ses recommandations en matière de vaccination. À Londres, un porte-parole de GSK a dit à Reuters que le laboratoire britannique s'attendait à cette recommandation de l'OMS et qu'il étudiait lui-même l'existence d'un lien potentiel entre vaccination contre le H1N1 et narcolepsie.

Le Devoir

Les oméga 3 jouent un rôle accru contre le développement de la dégénérescence maculaire

PAULINE GRAVEL

Une étude avait déjà démontré les bienfaits d'une diète riche en oméga 3 chez les personnes atteintes de dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), une maladie de l'œil qui se caractérise dans un premier temps par une dégénérescence des vaisseaux sanguins qui irriguent la rétine, puis dans un second temps par une revascularisation anarchique. « La croissance des nouveaux vaisseaux est complètement désordonnée et envahit des régions de l'œil qui normalement ne sont pas vascularisées. De

plus, les nouveaux vaisseaux ne sont pas aussi étanches et laissent échapper dans l'œil des protéines qui viennent perturber la vision », précise Mike Sapiha, professeur au Département d'ophtalmologie de l'Université de Montréal de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. « Or les personnes qui mangeaient du poisson une ou deux fois par semaine couraient un risque moindre de développer une néovascularisation pathologique. »

Jusqu'à maintenant, on attribuait les effets bénéfiques des oméga 3 à leurs propriétés anti-inflammatoires. Lorsqu'il a voulu mieux comprendre leur mé-

canisme d'action, Mike Sapiha, qui est biochimiste à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, a examiné de plus près comment les oméga 3 étaient transformés dans l'organisme de souris souffrant de rétinopathie diabétique, une pathologie qui entraîne sensiblement les mêmes dégâts que la DMLA. Il a alors découvert qu'une enzyme, la lipoxigénase 5, métabolisait les oméga 3 en une substance, dénommée 4-HDHA, qui a le pouvoir de bloquer la croissance de nouveaux vaisseaux sanguins. La mise en évidence de ce nouveau rôle que jouent les oméga 3 fait l'objet d'une publication qui paraît aujourd'hui dans la revue *Science Translational Medicine*. En plus de servir à stopper la néovascularisation pathologique qui survient dans les rétinopathies des diabétiques et des prématurés, voire dans la DMLA, cette découverte de-

vrait également permettre d'assphyxier les tumeurs cancéreuses hautement vascularisées en freinant la croissance des vaisseaux sanguins qui les alimentent.

Compte tenu de ces résultats, l'idéal serait que les diabétiques consomment des oméga 3 le plus tôt possible. « Une saine alimentation permet de combler nos besoins en oméga-3 relativement aisément », affirme M. Sapiha, tout en rappelant que les Nord-Américains sont de 40 à 50 % plus souvent victimes d'une néovascularisation pathologique que les Japonais, dont la diète est nettement plus riche en oméga 3. Le chercheur s'applique actuellement à vérifier si les oméga 3 parviennent aussi à détruire les nouveaux vaisseaux qui ont déjà envahi la rétine.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

CAUSE NO : 500-22-178385-111
COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE)
PROPRIO DIRECT INC.
Demanderesse
c.

MARTEL LAURENT
Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MARTEL LAURENT de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis des registres de ce greffe.

Soyez avisé que la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INTRODUCTION SUR COMPTE IMPAYÉ, AVIS AU DÉFENDEUR, DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CREANCE et LISTE DES PIÈCES DE LA DEMANDERESSE sera présentée pour décision devant le tribunal le 17 mars 2011, à 9h00, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal.

Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'intention de MARTEL LAURENT.

Montréal, le 4 février 2011

ANNIE OUELLETTE
GREFFIER ADJOINT

Avis public

Montréal

RÉSUMÉ DE MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME

Avis est donné, conformément à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) :

Le règlement 04-047-96 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » a été adopté par le conseil de la Ville à son assemblée du 25 octobre 2010 et est entré en vigueur le 2 novembre 2010.

La modification a pour objet de créer un nouveau secteur de densité de construction « 21-12 » permettant un bâti de deux à sept étages avec un taux d'implantation au sol faible ou moyen, et ce, sur l'ensemble des terrains couvrant les sites de l'hôpital Santa Cabrini et du centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) Dante, le tout situé à l'angle nord-est des rues Saint-Zotique Est et Châtelain, dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie. Le règlement 04-047-97 « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » a été adopté par le conseil de la Ville à son assemblée du 22 novembre 2010 et est entré en vigueur le 6 décembre 2010.

La modification a pour objet de créer un nouveau secteur de densité de construction établi « 25-05 » et de faire passer le coefficient d'occupation du sol de 6 à 9 sur le lot 2 162 017, correspondant au site du 1170, rue Saint-Denis (Le Medley), dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Ces règlements sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent aussi être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements Montréal, le 9 février 2011

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No. : 500-22-178275-114
COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE)

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC,
Partie demanderesse
c.

JSD REVÊTEMENTS MURAUX INC.,
Partie défenderesse

ASSIGNATION (139 C.p.c.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:

[1] Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec chambre civile du district de Montréal une Requête introductive d'instance. Des copies de cette Requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse (art. 119 C.p.c.) et l'avis de dénomination des pièces ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.

[2] À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis des registres de ce greffe de ce délai de trente (30) jours.

[3] Soyez aussi avisée que la Requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 25 mars 2011 à 9:00 heures en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.

À Montréal, le 4 février 2011.

(s) ANNIE OUELLETTE
Greffière adjointe
J.O. 0309

AVIS D'INTENTION DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie PIÈCES D'AUTO LAVAL INC. demandera au Registraire des entreprises la permission d'obtenir sa dissolution.

Le 7 janvier 2011.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Procureurs de la compagnie

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que suite au décès de Suzanne LABONTÉ, en son vivant, domiciliée au 2950, avenue de Granby, appartement 4, en la ville de Montréal, province de Québec, H1N 2A4, survenu le 18 juillet 2010, un inventaire des biens de la défunte a été fait par la liquidatrice successorale, Ghislaine LABONTÉ, le 4 février 2011, devant Me Réal St-Onge, notaire, conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'adresse suivante: Me Réal St-Onge, notaire, 445 boulevard Sainte-Foy, bureau 101, Longueuil, Québec, J4J 1X9.

Donné ce quatre février Deux Mille onze (2011).

Réal St-Onge, Notaire.



AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES



Direction des travaux publics et des approvisionnements

APPEL D'OFFRES
SP-11-06

La Ville de Boucherville demande des soumissions pour :

FOURNITURE DE STRUCTURES DE SIGNALISATION MOBILES MUNIES D'UN SYSTÈME D'AFFICHAGE DE VITESSE

Ouverture des soumissions :
MARDI 1^{er} MARS 2011 10 H

Ne sont considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Boucherville.

On peut obtenir lesdits formulaires de même que les documents d'appel d'offres (plans, devis, etc.), à compter de MARDI 8 FÉVRIER 2011 durant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h, en s'adressant à la Direction des travaux publics et des approvisionnements située au 650, Chemin du Lac, Boucherville (Québec), téléphone (450) 449-8100, poste 8827 moyennant un dépôt de cinquante dollars (50,00 \$) payable par chèque, traite bancaire ou argent comptant seulement.

Toute soumission, pour être valide, devra être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque visé, au montant de DOUZE MILLE DOLLARS (12 000,00 \$) payable à la Ville de Boucherville.

Chaque soumission doit être déposée au bureau du greffier de la Ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, avant 10 H le MARDI 1^{er} MARS 2011 (horodaté par le Service du greffe), dans l'enveloppe pré-adressée fournie à cette fin.

Les soumissions sont ouvertes à 10 H LE MARDI 1^{er} MARS 2011, à la salle Pierre-Viger du Centre administratif Clovis-Langlois, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Boucherville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette soumission, veuillez communiquer avec Mme Suzanne Bilodeau au (450) 449-8100, poste 8920.

Donné à Boucherville ce 9 février 2011.

Marie-Josée Salvail, Directrice
Direction des travaux publics et approvisionnements
Ville de Boucherville

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:

Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:

Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet :

www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics

www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres

Courriel : avisdev@ledevoir.com

Appel d'offres

Montréal-Nord
Montréal

POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ANODES SACRIFICIELLES POUR LA PROTECTION CATHODIQUE DE CONDUITES D'EAU SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT

CONTRAT N° 847

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant inscription: «SOUSSION –POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ANODES SACRIFICIELLES POUR LA PROTECTION CATHODIQUE DE CONDUITES D'EAU SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT - CONTRAT N° 847» et adressées à la secrétaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, M^e Marie-Marthe Papineau, 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord, H1H 5R5, seront reçues jusqu'à onze heures (11 h), le vendredi 25 février 2011 pour les travaux suivants :

CONTRAT N° 847 : Pour la fourniture et l'installation d'anodes sacrificielles pour la protection cathodique de conduites d'eau sur diverses rues de l'arrondissement.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires préparés par la Ville et transmises dans une enveloppe prévue à cette fin. Ces formulaires de même que les plans et prescriptions spéciales seront obtenus au bureau d'accueil de la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord, 4243, rue de Charleroi, moyennant un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50 \$) en argent ou un chèque non visé. Veuillez noter que les heures de bureau sont les suivantes: 8 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission au montant de 10% de la valeur totale de la soumission et de lettres garantissant l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour gages, matériaux et services.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Lesdites soumissions seront ouvertes publiquement le vendredi 25 février 2011, à onze heures cinq (11 h 05), à la salle du conseil d'arrondissement, au 4243 rue de Charleroi, en présence des soumissionnaires désireux d'y assister.

M^e Marie-Marthe Papineau
Secrétaire d'arrondissement
Montréal-Nord,
ce 9 février 2011

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que le 28 janvier 2011, 9219-6641 QUEBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politique légalement constitué, situé au 2417 avenue de La Salle, Montréal, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16 février 2011 à 10h00, au bureau du syndic, 8585 boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal, Québec.

G. BILL HAFNER, CIRP, Syndic

8585, boul. St-Laurent

Bureau 210

Montréal (Québec) H2P 2M9

Tél.: (514) 382-6722

Télex.: (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que le 4 février 2011, 6717781 CANADA INC., a fait cession de ses biens, corps politique légalement constitué, situé au 212 rue St-Sacrement, Montréal, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24 février 2011 à 10h00, au bureau du syndic, 8585 boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal, Québec.

G. BILL HAFNER, CIRP, Syndic

8585, boul. St-Laurent

Bureau 210

Montréal (Québec) H2P 2M9

Tél.: (514) 382-6722

Télex.: (514) 382-9328

APPEL D'OFFRES

Ville-Marie
Montréal

Des soumissionnaires sont demandées et devront être reçues avant 11h à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 888, boulevard De Maisonneuve Est, 5^e étage, Montréal H2L 4S8, pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : SP-24-11-06

Descriptif :

Travaux de reconstruction d'un égout combiné et pose d'un regard d'égout sur la rue Drummond à l'intersection avec la rue Sainte-Catherine Ouest dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Date d'ouverture : 24 février 2011

Dépôt de garantie : 10 % de cautionnement

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 9 février 2011 au comptoir Accès Ville-Marie situé au 888, boulevard De Maisonneuve Est, 5^e étage, Montréal (H2L 4S8), et ce, en payant la somme de 100 \$ (TTC), non remboursable, en argent comptant ou par chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal.

Renseignements : Mihoub Azzouz, ingénieur, 514 872-8463

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par l'arrondissement de Ville-Marie et transmises dans l'enveloppe prévue à cette fin.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, 9 février 2011

Le secrétaire de l'arrondissement de Ville-Marie
M^e Domenico Zambito

LE MONDE

Égypte : la contestation s'intensifie

Souleimane a fait état, après un entretien avec Moubarak, d'un plan et d'un calendrier pour un transfert pacifique du pouvoir

Le Caire — La contestation contre le président égyptien, Hosni Moubarak, s'est intensifiée hier avec le défilé de centaines de milliers de personnes au Caire et en province, les manifestations les plus importantes depuis le début du mouvement le 25 janvier.

Au Caire, la place Tahrir, épicentre de la révolte, était noire de monde. La mobilisation ne montrait aucun signe d'essoufflement malgré les nuits fraîches, la fatigue et les conditions de vie spartiates sur ce rond-point devenu un village de tentes retranché.

La foule a réservé un accueil triomphal au cybermilitant et cadre de Google Wael Ghonim (voir texte ci-contre), libéré lundi après 12 jours «les yeux bandés» aux mains des très redoutés services de sécurité d'État.

Parmi ce flot de protestataires ralliant la grande place du centre de la capitale, cœur d'une révolte populaire entamée le 25 janvier, figurent de nouveaux venus, comme l'ancien ministre du Transport Essam Charaf ou Afaf Naged, une administratrice à la retraite de la Banque nationale d'Égypte. «Moubarak rencontre toujours les mêmes visages républicains. Il n'arrive pas à croire que c'est terminé. C'est un homme très borné», a dit cette septuagénaire.

Le bon chemin

D'après des photographes de l'AFP place Tahrir, le nombre de manifestants a dépassé celui des rassemblements précédents. Selon des témoins à Alexandrie, il en était de même dans la grande ville du nord de l'Égypte.

Dans le même temps, Omar Souleimane, le chef des services de renseignement nommé vice-président par Moubarak aux premiers jours de la crise, a fait état, après un entretien



Les manifestants étaient aussi déterminés hier à la place Tahrir qu'il y a deux semaines.

avec le chef de l'État, d'un plan et d'un calendrier pour un transfert pacifique du pouvoir.

«Nous sommes sur le bon chemin pour sortir de la crise actuelle», a dit Souleimane. «Une feuille de route claire a été mise en place avec un calendrier pour un transfert pacifique et ordonné du pouvoir», a-t-il précisé.

Le premier vice-président en 30 ans de pouvoir sans partage de Moubarak a assuré que, selon celui-ci, les jeunes qui manifestent «méritent l'estime de la nation» et que le chef de l'État avait «donné des instructions pour qu'il ne soient pas poursuivis, harcelés ou privés de leur droit à s'exprimer librement».

Hosni Moubarak lui-même, qui est censé superviser le processus de sa propre succession,

a salué ce qu'il a présenté comme un «consensus national», a déclaré Omar Souleimane après avoir rendu compte de ses consultations avec l'opposition et les experts d'un «comité de sages» qui lui ont soufflé un scénario de transition.

Un leurre

«Aucune de nos demandes n'a été entendue», a expliqué Mohammad Nizar, 36 ans, place Tahrir. «Ils ont annoncé une augmentation des salaires. Ils essaient de nous leurrer. C'est un pot-de-vin politique pour réduire le peuple au silence.»

Dans tous les cas, les mesures politiques — y compris l'annonce présidentielle qu'il ne briguerait pas un sixième mandat en septembre — n'ont pas apaisé la co-

lère des protestataires qui exigent toujours un départ immédiat de M. Moubarak.

Des scénarios sur son départ sont envisagés par la presse étrangère. Le site de l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* écrit ainsi qu'il pourrait venir effectuer «un bilan médical prolongé» en Allemagne. Le gouvernement allemand a toutefois assuré qu'il n'y avait eu «ni demande officielle, ni demande officieuse» en ce sens.

Au Caire, de nouveaux magasins et restaurants ont rouvert et de nombreux Cairotes ont repris le chemin du travail. Le couvre-feu reste en vigueur dans la capitale, à Alexandrie et à Suez.

Agence France-Presse et Reuters

Wael Ghonim

Le cybermilitant devenu héros

Le Caire — Devenu un symbole de la contestation en Égypte, Wael Ghonim, le jeune cybermilitant égyptien arrêté pendant les manifestations contre le président Hosni Moubarak, a été accueilli hier en héros place Tahrir après 12 jours de détention «les yeux bandés».

Le chef du marketing de Google pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a été acclamé par une foule qui l'a applaudi les larmes aux yeux dans cet énorme rond-point occupé par les manifestants depuis plusieurs jours.

Lundi soir, l'interview chargée d'émotion qu'il a accordée à la chaîne privée Dream 2 avait touché des millions de personnes, faisant instantanément de lui une icône.

«Je ne suis pas un héros, vous êtes les héros, c'est vous qui êtes restés ici sur la place», a lancé le jeune homme aux manifestants.

«J'aime à appeler ça la révolution Facebook, mais après avoir vu les gens ici, je dirais que c'est la révolution du peuple égyptien. C'est formidable», a-t-il ensuite affirmé sur la place Tahrir.

A ses côtés se tenait la mère de Khaled Saïd, le jeune homme battu à mort par la police devenu un symbole de la lutte contre la répression policière.

Wael Ghonim a confirmé sur la page Facebook «Nous sommes tous Khaled Saïd», un mouvement qui a joué un rôle-clé dans le lancement de la contestation.

Le jeune homme, qui travaille aux Emirats, était spécialement rentré au Caire pour prendre part le 25 janvier à la première des manifestations géantes exigeant le départ du chef de l'État. Mais deux jours

plus tard, il était arrêté et remis aux très redoutés services de sécurité d'État.

«Je ne suis pas un héros, j'ai dormi pendant 12 jours. Les héros, ce sont ceux qui étaient dans la rue, qui ont participé aux manifestations, sacrifié leur vie, ont été battus, arrêtés et exposés au danger», a-t-il dit, visiblement épuisé, la voix régulièrement entrecoupée de sanglots.

«Ceci est la révolution des jeunes de l'Internet, qui est devenue la révolution des jeunes d'Égypte, puis la révolution de l'Égypte entière», a-t-il ajouté.

M. Ghonim a confirmé que le nouveau secrétaire général du Parti national démocrate (PND) du président Moubarak, Hosam Badrawi, avait joué un rôle dans sa libération.

«Je ne le remercie pas. Ce qu'il a fait, c'était son devoir parce que je suis un jeune qui aime l'Égypte et un fils d'Égypte», a-t-il affirmé. «Je lui ai dit: je ne veux voir le logo du PND dans aucune rue d'Égypte, je ne veux plus voir le PND», a-t-il ajouté.

Lorsque la chaîne a diffusé des images des jeunes gens tués pendant les manifestations, le jeune homme, très affecté, s'est effondré.

«Je veux dire à toute mère, tout père qui ont perdu un fils, je m'excuse, ce n'est pas de notre faute, je le jure, ce n'est pas de notre faute, c'est de la faute de toute personne qui était au pouvoir et s'y est accrochée», a-t-il gémi en sanglotant, la tête rentrée dans les épaules.

«Je veux partir», a-t-il ensuite lancé avant de se lever précipitamment et de quitter le studio.

Agence France-Presse



Wael Ghonim

CÔTE D'IVOIRE

Gbagbo n'est pas le bienvenu au Canada

Montréal — Le président sortant de Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo, et son entourage ne sont pas les bienvenus au Canada, pays qui a annoncé hier qu'il leur interdisait l'entrée sur son territoire.

«Je tiens à annoncer que Laurent Gbagbo et son entourage ne sont pas les bienvenus au Canada», a dit dans un communiqué le ministre canadien des Affaires étrangères, Lawrence Cannon.

«M. Gbagbo, en persistant à refuser de céder le pouvoir, a provoqué la crise et la prolonge»

crise [en Côte d'Ivoire] et la prolonge», a-t-il ajouté.

M. Cannon a salué la décision de l'Union africaine qui a renouvelé récemment son soutien à Alassane Ouattara en tant que vainqueur de l'élection présidentielle ivoirienne du 28 novembre.

Le chef de la diplomatie canadienne a aussi averti que «tous ceux qui tentent de subvertir le gouvernement démocratiquement élu de la Côte d'Ivoire et tous les responsables de violations graves des droits de la personne et de crimes de guerre pourraient être interdits de séjour au Canada».

«Le Canada, en consultation avec ses partenaires internationaux, continuera de chercher à identifier d'autres mesures propres à résoudre la crise aussi longtemps que M. Gbagbo et son entourage persisteront à défier la volonté démocratique du peuple ivoirien», a-t-il indiqué.

Agence France-Presse

Tunis peine à prendre le contrôle du pays

Plusieurs gouverneurs ont été contraints de remettre leur démission

Tunis — La Tunisie a connu hier de nouveaux troubles, notamment en province, en raison de la volonté d'une partie de la population d'éradiquer les dernières traces de l'ancien régime plus de trois semaines après le renversement de Zine Ben Ali.

A Tunis, des coups de feu ont été entendus pour la première fois en deux semaines, mais ils n'ont provoqué aucun débordement. Trois personnes ont dit à Reuters avoir entendu des coups de feu en provenance de rues proches de l'avenue Habib-Bourguiba, l'artère principale de la capitale. Ces témoins n'ont pas pu préciser l'origine des tirs.

Le calme est lentement revenu en Tunisie après le renversement le 14 janvier de Zine Ben Ali, au pouvoir depuis 1987, au terme d'un mois de soulèvement populaire. De nouvelles violences ont toutefois été signalées ces derniers jours en divers endroits du pays. Elles ont fait au moins cinq morts depuis vendredi.

Des manifestants ont exigé la démission de gouverneurs dans plusieurs villes de province en rai-

son de leurs liens avec l'ancien régime. À Kasserine, plusieurs centaines de personnes bloquent une grande artère de la ville située à environ 250 km au sud-ouest de Tunis pour réclamer l'attention du gouvernement sur leurs problèmes.

Nommé seulement quelques jours plus tôt dans le cadre d'une purge des responsables administratifs du pays, le gouverneur de la région de Kasserine a démissionné lundi sous la pression de manifestants assiégeant ses locaux, dit-on de mêmes sources. Des manifestants ont aussi contraint à la démission le nouveau gouverneur de Gafsa hier, a rapporté Tap.

Plusieurs gouverneurs sont confrontés à des mouvements similaires ou à des demandes d'amélioration des conditions de vie de la part de la population.

Le ministère de la Défense a fait appel lundi aux réservistes pour renforcer les effectifs des forces de sécurité et éviter ainsi un nouvel embrasement du pays.

Reuters

La révolte des magistrats s'étend à toute la France

Paris — Un mouvement sans précédent des magistrats français contre les propos de Nicolas Sarkozy accusant la justice de fautes s'est étendu hier pour toucher plus de la moitié des quelque 200 juridictions, dont Paris.

Les tribunaux renvoient sine die toutes les audiences non urgentes, notamment celles où personne n'est détenu, jusqu'à une manifestation nationale prévue demain à Nantes, le même jour qu'une intervention télévisée du chef de l'État.

Les syndicats parlaient hier soir de 134 juridictions touchées. Le ministère de la Justice ne donne pas de chiffres. Ce bras de fer entre pouvoir exécutif et autorité judiciaire est sans précédent par son ampleur en France et en Europe.

«Les magistrats sont tellement ulcérés qu'ils se disent prêts à toute forme d'action, comme bloquer la machine», a déclaré Christophe Régnaud, président de l'Union syndicale de la magistrature (USM).

Les syndicats condamnent les déclarations de Nicolas Sarkozy, reprises par le premier ministre, François Fillon, qui juge avéré un «dysfonctionnement» passible de sanctions dans l'af-

faire du meurtre de Laetitia Perrais, une jeune fille dont le corps démembré a été retrouvé la semaine dernière.

Le mouvement, parti de Nantes la semaine dernière, ne formule pas de revendications précises, mais exprime plutôt une lassitude en raison de conditions de travail jugées indignes d'une démocratie et d'attaques répétées du pouvoir exécutif.

La protestation a gagné hier le tribunal de Paris, le plus grand du pays, où une assemblée a rassemblé à huis clos plus de 200 magistrats, dont quelques figures comme les juges Marc Trévidic, Renaud Van Rymbeké et Dominique Pauthe, qui dirigera le procès de Jacques Chirac.

L'assemblée a voté à une «très large majorité» la suspension des audiences ainsi qu'une motion réclamant plus de moyens et exprimant une «indignation» sur les propos présidentiels.

À l'Assemblée, François Fillon a paru légèrement infléchir le discours gouvernemental sur l'affaire, en invoquant pour la première fois la possibilité d'un problème d'organisation.

Reuters

AFFAIRE RUBY

Le parquet de Milan veut le procès immédiat de Berlusconi

Milan — Le parquet de Milan a annoncé qu'il requerrait aujourd'hui le renvoi direct devant un tribunal de Silvio Berlusconi, accusé d'avoir eu des relations sexuelles tarifées avec une mineure et d'avoir commis un abus de pouvoir en intervenant pour la faire libérer après son arrestation dans une affaire de vol.

Le parquet pense disposer de suffisamment de preuves pour demander à la juge d'instruction Cristina Di Censo de traduire directement le président du Conseil italien devant les juges sans passer par la case d'une audience préliminaire, a déclaré le procureur général de Milan, Edmondo Bruti Liberati.

Avant de soumettre leurs réquisitions à la magistrature, qui disposera d'un délai, éventuellement renouvelable, de cinq jours pour se prononcer, les procureurs doivent encore décider s'ils retiendront le seul délit d'abus de pouvoir ou également celui de relations avec une prostituée mineure.

Le parquet de Milan sépare de toute façon cette affaire, connue sous le nom de «Rubygate» — d'après le surnom de la danseuse de cabaret marocaine Karim el Mahroug que Silvio Berlusconi a commencé à fréquenter alors qu'elle n'avait pas encore 18 ans —, du reste des dossiers concernant d'autres relations du chef du

gouvernement avec des prostituées, instruits à Naples.

Des communistes

Berlusconi dément tout comportement délictueux, jurant qu'il n'a jamais payé pour des relations sexuelles, mais il reconnaît être intervenu auprès de la police en faveur de «Ruby» et assure qu'il ne cherchait qu'à aider une jeune personne dans la difficulté.

Le chef du gouvernement italien, qui est âgé de 74 ans, a refusé jusque-là de répondre aux convocations des procureurs du parquet de Milan, qu'il accuse d'être des magistrats «communistes» qui s'acharneraient à l'abattre politiquement.

Ses avocats ont produit des dizaines de témoignages niant que des parties fines se soient déroulées dans sa luxueuse villa de Lombardie, contrairement à ce que pourraient laisser croire les enregistrements d'écoutes téléphoniques dont disposent les procureurs et qui ont été largement reproduits dans la presse de la Péninsule.

La démarche du parquet de Milan ajoute aux pressions qui s'accumulent sur le président du Conseil, qu'une décision judiciaire a privé le mois dernier de l'immunité judiciaire qu'il avait fait voter par un parlement où il jouissait d'une majorité.

Reuters

EN BREF

Des élections en Cisjordanie

Ramallah — L'Autorité palestinienne a convoqué hier des élections municipales pour le 9 juillet, premier scrutin depuis 2006, qui devrait se limiter à la Cisjordanie et sans le Hamas, vainqueur des législatives il y a cinq ans. Le gouvernement du premier ministre, Salam Fayyad, s'est ainsi conformé à une déci-

sion judiciaire exigeant l'annonce d'une date pour ce scrutin, initialement prévu en juillet 2010 et reporté sine die peu auparavant. Le 31 janvier, en pleine vague de contestation populaire en Égypte et en Tunisie, M. Fayyad avait appelé les mouvements palestiniens à «commenter à réfléchir sérieusement à des élections générales», après le scrutin local qui «aura lieu au cours de cette année». — AFP

ÉDITORIAL

CRTC

Troublantes
coïncidences

Au moment où le bureau du premier ministre Harper intervient lui-même dans le processus de nomination du vice-président du CRTC, cet organisme de réglementation des télécommunications est appelé à se prononcer sur des questions qui touchent de près les convictions idéologiques du gouvernement. Difficile de n'y voir qu'une simple coïncidence.

Plus nous nous rapprochons des élections, plus les tactiques du gouvernement Harper s'apparentent aux mêmes vieilles méthodes que tous les partis politiques ont utilisées avant lui: publicité télévisée pour vanter les programmes conservateurs, annonces à répétition de subventions dans les régions, nominations partisans... Rien de neuf sous le soleil avec ce gouvernement, qui promettait pourtant de réinventer la façon de gouverner.

Dans le cas des nominations récentes à la tête de Radio-Canada et du CRTC, un nouvel élément vient s'ajouter aux raisons qui sont habituellement servies par les élus. Non seulement M. Harper souhaite-t-il remercier des amis de son parti, mais ce qui semble le préoccuper le plus est d'influencer les décisions de ces organisations perçues comme lui étant hostiles.

Dans le cas de Radio-Canada, le nouveau membre du conseil d'administration, M. Pierre Gingras, est un ex-député de l'ADQ, le club-école du Parti conservateur au Québec. Au CRTC, il s'agit d'un criminaliste, M. Tom Pentefountas, ancien président de l'ADQ deux fois défait aux élections provinciales.

Il n'est pas nouveau, ni scandaleux que quelqu'un qui ne connaît pas tous les rouages d'une organisation soit nommé à son conseil d'administration. En revanche, dans le cas du CRTC, le choix de M. Pentefountas comme vice-président à plus de 200 000 \$ par année est tout à fait inacceptable compte tenu des exigences de l'emploi. L'homme a beau être «travaillant», disent ses amis, il ne possède aucune des compétences de base attendues pour ce poste très spécialisé. Il ne connaît pas cette industrie et encore moins sa réglementation.

JEAN-ROBERT
SANSFAÇON

Selon le député néodémocrate Charlie Angus, le milieu des télécommunications savait depuis décembre qu'on allait nommer M. Pentefountas. Cette semaine, en Chambre, le ministre du Patrimoine, James Moore, a tenté de façon bien malhabile de justifier ce choix en expliquant que le manque de connaissances dont on accuse M. Pentefountas le plaçait à l'abri des conflits d'intérêts... Peut-être, mais certainement pas des influences politiques!

La nomination d'un homme trop proche du pouvoir à la tête d'un organisme de contrôle indépendant est plus troublante encore parce qu'elle survient au moment où le CRTC est appelé à revoir plusieurs décisions qui préoccupent le gouvernement, dont celle de modifier la règle qui interdit aux médias électroniques de diffuser des informations qu'elles savent fausses ou exagérées.

Pourquoi ce changement à ce moment-ci, se demandent les fédérations de journalistes, sinon pour laisser libre cours à plus d'informations populistes inspirées de FoxNews, cette chaîne américaine qui fait son pain et son beurre des excès de ses chroniqueurs au sujet de tout ce qui est plus à gauche qu'une déclaration de Sarah Palin.

Après cinq années au pouvoir, le gouvernement Harper est plus méfiant que jamais à l'égard des médias. Cela l'amène à placer ses pions partout où leur intervention peut jouer en sa faveur, y compris dans les cours de justice et les organismes de réglementation. Voilà qui est non seulement troublant, mais de moins en moins démocratique.

j-rsansfacon@ledevoir.com

Sixième de la peine

Pourquoi se précipiter?

Le Bloc québécois a convaincu le gouvernement Harper d'amender la Loi sur le système correctionnel pour abolir la règle dite du sixième de la peine qui permet aux auteurs de crimes non violents de bénéficier d'une libération conditionnelle presque aussitôt entrés au pénitencier. La pratique actuelle vient de profiter à Vincent Lacroix, qui n'aura fait que 15 mois de prison après sa condamnation pour fraudes dans l'affaire Norbourg. Elle pourra profiter aussi dans quelques mois à cet autre célèbre fraudeur qu'est Earl Jones.

D'emblée, on voudrait tous que cette mesure soit abolie si on ne s'en tient qu'à des cas comme ceux de Lacroix et des Jones, qui ont infligé à leurs victimes des violences psychologiques aussi grandes, pires peut-être, que si elles avaient été physiques. Si un tel amendement apparaît raisonnable pour des Lacroix et des Earl Jones, il faut toutefois se donner un temps de réflexion, comme le soumet le Nouveau Parti démocratique. La démarche proposée par le Bloc québécois, à laquelle le Parti libéral est aussi prêt à concourir, apparaît inspirée par un populisme avivé par la proximité d'une campagne électorale. On répond à une pression populaire à laquelle les partis politiques ne veulent pas se montrer insensibles de crainte d'avoir à en payer le prix le jour du scrutin. Ce n'est pas ainsi qu'il faut faire des lois.

A priori, il y a lieu de remettre en cause la pratique du sixième de la peine, d'autant plus qu'elle a été adoptée il y a maintenant 14 ans, en une fin de session, sans qu'il y ait de véritable débat. Un bilan s'impose pour établir si l'objectif, celui de la réhabilitation, a été atteint. À côté des Vincent Lacroix, il y a des «criminels à cravate» plus ordinaires. Il faut se demander si tous doivent être mis dans le même bateau ou si des distinctions ne s'imposent pas. Surtout, il faut faire l'exercice en tenant compte par ailleurs de la pratique des juges dans l'octroi des peines de prison.

La démarche mise de l'avant par le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a le défaut de précipiter les choses et de priver les législateurs du recul nécessaire. Elle a surtout le défaut de personnaliser l'adoption des lois en matière criminelle. À cet égard, le Bloc se comporte comme aime le faire le gouvernement conservateur quand une certaine opinion publique se scandalise des «privileges» que la loi accorde aux criminels. Ces derniers temps, il y a eu la loi Carla Homolka pour empêcher la célèbre criminelle d'obtenir un pardon. Il y a eu la loi Clifford Olson pour retirer à cet autre célèbre criminel le droit de toucher une pension de vieillesse. Ce faisant, le Parlement se transforme en tribunal. Ce n'est pas son rôle. Il ne lui appartient pas de punir et encore moins de le faire selon l'humeur du moment.

bdescoteaux@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

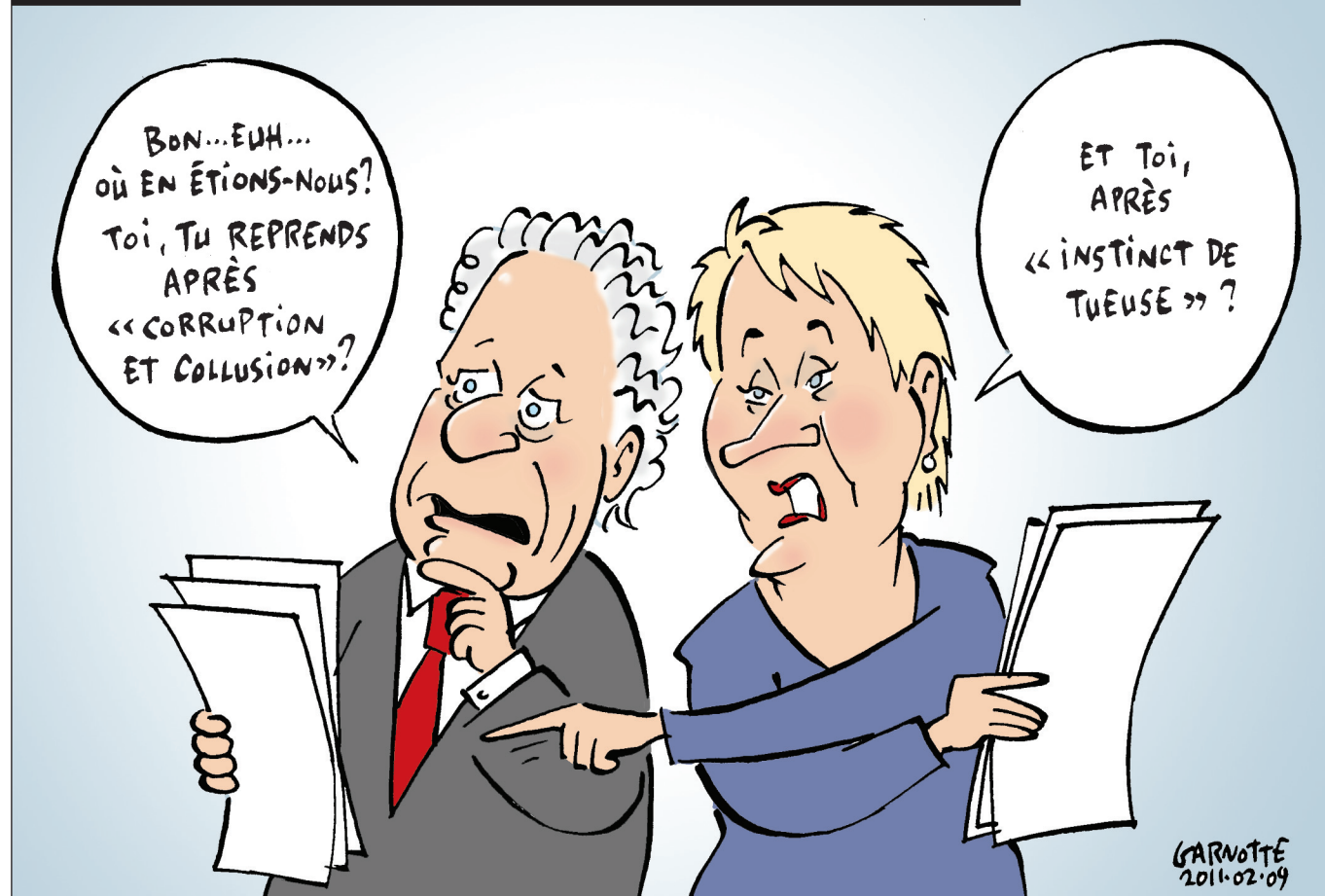
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO

DANS LES COULISSES DU THÉÂTRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE...



L E T T R E S

À signaler

Je sais bien qu'il est plus vendeur et beaucoup plus mobilisateur pour les partisans de Mme Marois de dénoncer le manque de respect et les accrocs à la civilité qui surviennent du côté des Canadiens anglais envers les Québécois et la langue française que de remarquer les quelques occasions où les médias anglophones se prononcent pour le respect du français et du bilinguisme au Canada.

On verra sans doute peu de chroniqueurs prendre le temps de relever cet éditorial du *Globe and Mail* du 5 février qui demande au gouvernement de la Colombie-Britannique de ne pas réduire la place du français dans le système scolaire. Le *Globe and Mail* prend position fermement. Il soutient que les cinq autres langues proposées peuvent bien faire partie du programme d'enseignement du ministère, mais le français doit être enseigné d'abord comme unique langue seconde. Et il demande à la Fédération des enseignants de rejeter cette proposition du ministère qui voudrait que le programme d'enseignement des langues secondes mette sur le même pied le français et les cinq autres langues qui pourraient faire partie du programme officiel, entre autres, le mandarin, l'espagnol, le portugais, l'hindi...

Le quotidien termine en affirmant que le multiculturalisme ne doit pas faire oublier la politique du bilinguisme et demande que les maisons d'enseignement maintiennent et fassent la promotion de cet aspect essentiel de la politique canadienne.

Bien sûr, on se demandera ce que le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé, on le saura bientôt, mais on ne peut pas dire que tous les médias anglophones souffrent de francophobie.

Georges Paquet

Ottawa, le 8 février 2011

Petit clin d'œil de Dakar

C'était la marche d'ouverture du Forum

social mondial, dimanche, dans les rues de la capitale. L'Afrique, survoltée par les événements actuels au nord, semble vouloir dire: «Assez!» Assez de néocolonialisme, assez de régimes économiques qui ont fait de l'Afrique (de l'Amérique du Sud, de l'Asie, de la terre) le grenier et la «dompe» du monde riche et blanc.

Il y avait 60 000 personnes dans les rues de Dakar, toutes apparemment déterminées à définir les termes d'un monde nouveau au plus vite durant les six jours du FSM DAKAR 2011. Evo Morales et Lula da Silva ont ouvert le bal au nom des chefs d'État sud-américains en évoquant le «dépassement» du capitalisme.

Le Québec peut compter sur une importante délégation de simples citoyens, d'universitaires, d'intellectuels, d'étudiants et de membres d'organisations syndicales ici. Par contre, alors que plusieurs États du vaste monde jugent pertinent d'envoyer leurs ministres ou même leurs présidents à Dakar, le gouvernement du Québec n'envoie aucun émissaire au FSM. Comme si la fine pointe de la pensée politique internationale ne nous concernait pas. En dehors de plusieurs partisans de Québec solidaire, il semble qu'aucun parti politique du Québec (ou du Canada d'ailleurs) ne soit officiellement présent ici.

Domage, triste, presque étrange à cette époque où l'internationalisme semble essentiel.

Pendant ce temps, à Davos, le PLQ paie 71 000 \$ par personne pour «assister», simples badauds, aux discussions des grands financiers du Forum économique mondial de ce monde.

Hugo Latulippe

Le 7 février 2011

Le Canada ne répond pas

Le 3 février, je suis revenue prématurément de l'Égypte à la suite des perturbations politiques avec mes 13 compagnons d'un voyage organisé. Je n'ai l'intention de raconter ni la déception d'avoir manqué la

visite de ce pays, ni la sympathie que j'ai ressentie d'emblée envers les Égyptiens, ni l'impression d'une pauvreté accablante qui contraste avec les richesses archéologiques. Mon sujet: l'absence d'assistance aux ressortissants canadiens de la part de l'ambassade du Canada en Égypte.

Nous y avons téléphoné à de nombreuses reprises: la ligne était toujours occupée. C'est en communiquant par téléphone avec nos familles au Canada que nous avons appris que le gouvernement canadien avait affrété des avions pour les ressortissants canadiens. Toutefois, pour pouvoir en profiter, il eût fallu savoir quand et où un avion allait atterrir à l'aéroport du Caire. Le couvre-feu était imposé entre 15h et 8h, ne laissant que sept heures par jour pour atteindre l'aéroport. Celui-ci, muni de plusieurs terminaux espacés de centaines de mètres, était assiégé par des milliers de personnes tentant de quitter l'Égypte. Des files de voitures devant l'aérogare atteignaient par moments deux kilomètres. Le chaos total régnait.

J'aimerais informer le gouvernement canadien qu'il existe une technologie qui s'appelle la boîte vocale. S'il était impossible d'assurer la présence du personnel à l'ambassade au Caire, il devait tout de même être possible d'y laisser un message indiquant quand et où un avion du Canada allait se poser. Il m'est venu une image de caricature: un Canadien se trouve au fond d'un puits profond. Lawrence Cannon, notre ministre des Affaires étrangères, se penche au-dessus du puits et lui dit: «Mon-sieur, pour votre sécurité, je vous enjoins de sortir au plus vite.» Ni une échelle ni une corde n'apparaissent...

Félicitations à Air France, qui a ajouté un vol du Caire vers Paris le 2 février, à l'agence Voyages Lambert, qui a réussi à organiser notre fuite de l'Égypte, et à tous mes compagnes et compagnons de voyage, qui ont démontré une belle résilience dans l'épreuve.

Jana Havrankova

Saint-Lambert, le 7 février 2011

LIBRE OPINION

On cause maladie mentale!

CLARA HUGHES

Athlète et porte-parole nationale de la campagne Bell Cause pour la cause

L'une des statistiques les plus surprenantes et que nous entendons souvent est le fait qu'une personne sur cinq au pays va souffrir d'une maladie mentale à un moment ou à un autre de sa vie. Et cela ne tient pas compte de l'impact de tels troubles sur les proches qui regardent un être cher souffrir et qui s'en inquiètent, souvent avec un sentiment d'impuissance.

Il y a dix ans, je faisais partie de ce nombre.

La plupart des gens ont de la difficulté à croire qu'après avoir remporté mes deux premières médailles olympiques aux Jeux d'été de 1996 à Atlanta, j'ai souffert d'une profonde dépression. J'avais de la difficulté à me lever le matin, j'étais souvent en sanglots et, bien vite, j'ai eu l'impression de me débattre dans des sables mouvants. Pendant deux ans, j'ai lutté contre la dépression, incapable de faire de la compétition, incapable même de sourire. Mais j'ai été chanceuse. Je faisais partie

de la minorité de personnes qui parlent de leurs problèmes avec des gens concernés — que j'appellais mon «cercle de confiance». En tant qu'athlète, j'étais entourée à la fois de l'amour et des conseils professionnels de ma famille, de mes amis, de mes entraîneurs et de mes camarades athlètes. J'avais accès aux outils qu'il me fallait pour prendre les bonnes décisions, pour choisir de revenir à la vie, d'entrevoir la lumière au bout du tunnel.

Comme je continue de profiter de ce grand soutien, j'ai pu éviter que la dépression ne me replonge dans la noirceur. Et lorsque je parle d'expérience, ce n'est pas simplement de la mienne qu'il s'agit. Aujourd'hui seulement, 500 000 Canadiens sont absents de leur travail pour cause de problèmes de santé mentale, et le fardeau des maladies mentales coûte annuellement 51 milliards de dollars à l'économie canadienne. Il faut changer les choses et en parler sans tabous pour commencer.

Je n'ai jamais eu de sentiments aussi profonds à l'égard d'un enjeu. En partageant certaines des difficultés que j'ai connues, j'espère que je pourrai démontrer que la lutte fait partie intégrante de la condition

humaine. Nul besoin de souffrir en silence. Si je peux en parler ouvertement, vous le pouvez aussi.

Aujourd'hui, c'est la journée Cause pour la cause, et pour chaque message texte envoyé et chaque appel interurbain effectué par ses clients, Bell versera cinq cents à des initiatives liées à la santé mentale partout au pays. Et ce n'est qu'un début.

Pour stimuler encore davantage la conversation, les gens sont invités à se joindre au mouvement en visitant le site bell.ca/cause. Vous y comprendrez mieux l'impact de la stigmatisation sur la santé mentale, en plus d'y trouver des façons d'amorcer vos propres conversations sur la question à la maison et au travail. Je vous encourage aussi à télécharger votre sourire dans la galerie de photos, à parler de la campagne avec vos amis sur Facebook et à passer le mot sur Twitter.

Qu'il s'agisse de parler de santé mentale au téléphone, sur Internet ou encore dans la cuisine ou autour d'une table de conférence, engager la conversation est un élément essentiel pour permettre à tous d'avoir la même possibilité que moi de guérir.

IDÉES

Pour une révolution démocratique arabe!

DJAMEL KHELLEF
Citoyen canado-algérien

S'adressant à un journaliste britannique de la chaîne al-Jazira, un manifestant tunisien s'était écrit: «*Nous voulons sentir la démocratie, comme vous, comme en Amérique!*»

Les peuples arabes et musulmans sont comme tous les peuples du monde: ils aspirent à une vie décente par un travail honnête qui leur permette de se nourrir à leur faim, à un logement ailleurs que dans des taudis insalubres et surpeuplés et à la satisfaction de leurs besoins collectifs essentiels comme la santé et l'éducation... Bref à pouvoir, eux aussi, aller à la poursuite du bonheur dans la liberté, la justice sociale et surtout la dignité.

J'ai fait un cauchemar!

Mais imaginez, un instant, qu'une mafia mette en coupe réglée toute l'économie du pays. Pas seulement les activités illégales, comme la drogue ou la prostitution, ou certains secteurs comme la construction, mais TOUT ce qui produit une valeur ajoutée. Imaginez qu'après tous les sacrifices que vous ou vos parents avez consentis pour vos études, vous ne pouviez trouver un travail qu'en étant pistonné par cette mafia politico-financière ou n'ouvrir une entreprise qu'en ayant au préalable fait «moitié-moitié» avec elle.

Imaginez aussi que cette mafia, tout en conservant une certaine façade légaliste aux institutions politiques, les vide de toute substance démocratique. Exit la séparation des pouvoirs: Parlement, justice, gouvernement, médias sont aux ordres de chefs mafieux qui, en plus de la police et de l'armée, s'appuient pour faire régner la terreur sur les nerfs de leur parti unique ou quasi unique. Imaginez que votre enfant révolté par toute cette injustice exprime son ras-le-bol. Il n'aura alors le choix qu'entre l'exil — s'il réussit à émigrer —, l'arrestation arbitraire, la torture ou la mort.

Heureusement, pour nous, citoyens du Québec et du Canada, ce cauchemar a peu de chances de se matérialiser. Mais c'est une réalité que vivent quotidiennement, et depuis des lustres, tous les peuples arabo-berbères des confins de la Mauritanie à ceux du golfe Arabo-Persique. C'est cet enfer que les Tunisiens ont commencé à mettre à bas, en déclenchant la première révolution démocratique du monde arabe. C'est de cet enfer que les Égyptiens ne veulent plus en descendant par millions dans les rues des grandes villes du Caire, d'Alexandrie, de Mansourah, de Tanta, de Suez et de partout ailleurs en Égypte, et cela, malgré la répression sanglante d'un régime au abois qui lâche sur le peuple d'abord sa police, ensuite ses voyous.

La peur de l'islamisme

La grande peur, non seulement de l'Occident, mais du monde entier, est le nouveau fascisme qui a pour nom intégrisme religieux, en particulier l'islamisme. On a peur qu'il s'engouffre dans une ouverture démocratique comme ce fut le cas en Algérie. Un journaliste marocain remarquait qu'en matière d'islamisme on se trouvait confronté à un modèle: l'AKP turc, qui peut évoluer en une sorte de parti démocrate-musulman (à l'instar des partis démo-chrétiens européens), et à un contre-modèle, le FIS algérien dont on a vu l'évolution dans l'une des barbares terroristes les plus sanglantes qu'ait connue l'histoire (plus de 200 000 morts).

Mais ne soyons pas naïfs: l'islamisme est assurément un danger mortel dans ses manifestations terroristes dont il faut se prémunir par la force légale. Il faut également s'en défendre politiquement par des garde-fous constitutionnels



La grande peur, non seulement de l'Occident, mais du monde entier, est le nouveau fascisme qui a pour nom intégrisme religieux, en particulier l'islamisme.

qui garantissent l'alternance du pouvoir et la préservation des institutions démocratiques. Celles-ci étant basées sur la primauté de la règle de droit, la stricte séparation et l'indépendance des pouvoirs, la liberté de conscience (suppression de la religion d'État, mais liberté de religion comme d'athéisme et de libre-pensée et droit de changer de religion sans risquer la peine de mort pour apostasie ou la prison pour non-respect du jeûne islamique), la liberté de la presse et la liberté d'opinion, d'expression et de manifestation.

Un rêve jamais réalisé: la liberté

Le malheur de l'Algérie, comme des autres pays arabes, est qu'elle n'a jamais vraiment connu la liberté. Le colonialisme réduisait sa majorité arabo-berbère à une misère infâme tout en la privant de ses droits, et niait que l'Algérie ait pu exister en dehors de ses périodes romaine, chrétienne et française. À l'indépendance, la révolution de la liberté a été confisquée par un parti unique, professant une langue unique, une religion unique, une pensée unique avec l'instauration d'un régime inique qui niait, lui, que l'Algérie ait pu être autre chose qu'arabo-islamique.

Ce nouveau pouvoir s'appuyant sur la force s'est empressé de tuer la pensée critique et d'éliminer tous les gêneurs. On a commencé par les pieds-noirs (Européens et Juifs d'Algérie) qui voulaient rester dans leur pays ou y revenir après un premier exode, en déclenchant les massacres d'Oran de l'été 1962. On a poursuivi ensuite par la répression des démocrates dits bourgeois qui, comme le président Ferhat Abbas, réclamaient une Constituante et un régime pluraliste, des socialistes berbères qui demandaient la reconnaissance de la langue et de la culture tamazighes, des communistes qui réclamaient la justice sociale, et enfin, avec l'aide des islamistes, de la plupart des francophones «mauvais musulmans», dont une grande partie a été accueillie par le Canada.

Appel aux démocrates du Canada

Je m'adresse aujourd'hui à la société civile et à la classe politique du Québec et du Canada pour qu'elles apportent un soutien actif aux forces dé-

mocratiques arabes en lutte aujourd'hui pour que se réalise leur rêve d'un État de droit. En Algérie, après la promesse de Bouteflika de lever l'état d'urgence, il faut maintenant exiger la liberté de manifester pacifiquement, l'abrogation immédiate du Code de la famille, basé sur la charia, qui continue de réduire la femme algérienne au rang de mineure à vie, l'abrogation des dispositions juridiques limitant la liberté de la presse, l'ouverture du champ médiatique, avec en premier lieu celui de la télévision aujourd'hui exclusivement aux ordres du pouvoir et l'ouverture politique pour permettre à la société civile de s'organiser et de revendiquer pacifiquement le changement.

Il faut également que Bouteflika, élu grâce à des fraudes et à une Constitution amendée à son profit, démissionne et renonce à transmettre son pouvoir mégalomane à son frère. Ensuite, on pourra procéder à l'élection — supervisée par une commission électorale indépendante — d'une assemblée constituante chargée de l'élaboration d'une nouvelle Constitution démocratique et laïque.

Le rôle de l'Occident

L'Occident a une virginité à se refaire. Jusqu'à présent, il a préféré soutenir les dictateurs et utiliser les forces rétrogrades contre les démocrates et les progressistes. Au Canada, espérons que M. Stephen Harper cessera sa politique de soutien aux dictateurs, rois et potentats arabes qui doivent disparaître et qu'il s'inspire des déclarations du président Obama. A Doha, Hillary Rodham Clinton avait averti les régimes arabes qu'ils risquaient de «s'évanouir dans les sables s'ils ne nettoyaient pas la corruption et n'accéléraient pas le rythme glaciallement lent des réformes économiques et sociales». Ces écuries d'Augias ne seront toutefois définitivement nettoyées que par une révolution démocratique pacifique qui se poursuit aujourd'hui en Égypte et dont un manifestant de la place Tahrir (place de la Libération) au Caire disait: «*Il s'agit d'une révolution à la française venue des profondeurs du peuple et qui va bouleverser tout le monde arabe.*»

Ce qu'il en restera

FRANÇOIS BUGINGO

Journaliste, l'auteur revient d'un séjour en Égypte

Zahra, une enseignante à l'école primaire, renvoie sa fille dans la chambre pour qu'elle ne voie pas les larmes qui jaillissent de son visage. Des larmes de colère, mais aussi de cette fatigue qu'elle ne peut plus contenir après deux semaines de campement à la place Tahrir, au centre du Caire. Les mots se bousculent sur ses lèvres. Comme si elle avait envie de tout raconter, de tout dire à la fois: «*Avant que la parenthèse ne se referme, avant que tous les journalistes ne désertent de nouveau l'Égypte.*»

Zahra a l'impression que peu à peu, le président Moubarak est en train de gagner son pari: se maintenir au pouvoir. Elle les entend, ces voix d'agacement qui proviennent de la campagne égyptienne, ces voix qui prétendent que l'essentiel a été dit et entendu, qu'il faut désormais lever le camp de la place des manifestations. Elle le perçoit, ce glissement de discours dans la diplomatie internationale qui invite désormais les «parties» à négocier, à éviter la radicalisation.

Elle sait que les leaders de l'opposition — surtout ces leaders hier complices du régime Moubarak qui s'en disent aujourd'hui contempteurs et veulent s'imposer au-devant des manifestations — sont aujourd'hui à la table du vice-président pour un dialogue «ouvert». Et elle s'agace de cet Occident qui ne raconte plus cette révolte des jeunes qu'à travers le seul prisme des journalistes occidentaux malmenés par les partisans de Moubarak.

«*Tout ça pour quoi?* me crie Zahra. *Tous nos martyrs pour quoi? Que dira-t-on à ces jeunes qui ont cru au changement? Comment leur fera-t-on accepter de revenir au statu quo ante? Pourquoi cet agacement face à leur pressante exigence du départ de Moubarak? Trente ans à subir ce tyran, n'est-ce pas une belle preuve de notre patience?*»

Deux semaines à peine après le début des grandes manifestations en Égypte, la plupart des grands médias occidentaux commencent déjà à plier bagages, tandis que les tribunes s'ouvrent déjà aux bilans.

Alors, que restera-t-il de tout cela?

À défaut d'avoir obtenu le départ immédiat de Moubarak, qu'aura vraiment gagné Zahra dans ces jours du «tout est possible»? Moubarak partira bien dans quelques jours, quelques semaines tout au plus, mais quid du système Moubarak, lui?

Ce qu'il restera de tout ça? Un spectaculaire renversement des relations de peur envers le pouvoir, celui de Moubarak comme tous les autres à venir. Ils ne se tairont plus, ces jeunes de la place Tahrir. Ils ne se tairont plus. Ils n'auront plus l'échine obséquieusement cassée devant les dirigeants. Le génie est sorti de la bouteille, impossible de l'y renvoyer.

Il est fort probable que les têtes ne changent pas des masses, qu'au bout de tout ça, ce soient les mêmes figures, version «amendée», qui demeurent aux commandes des pays arabes. Un total changement de garde n'était probablement ni techniquement réaliste ni stratégiquement souhaitable en un court laps de temps.

Mais, à ne point s'y tromper, la rue arabe s'est offerte la plus importante de toutes les victoires, et celle qu'elle pouvait espérer: son droit à la dignité, à la parole libre, cette parole qui mènera à une société moins inégalitaire. Cela prendra du temps, il faudra réinitialiser des mentalités soumissives depuis plusieurs décennies à la tyrannie des leaders narcissiques. Plusieurs ne verront sans doute pas de leur vivant la «terre promise» des libertés et droits fondamentaux. Mais, sans aucun doute, la marche vers cet idéal a débuté et les générations à venir s'en rapprocheront beaucoup.

Et ça, il faut le dire à Zahra afin qu'elle sèche ses larmes.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Absence du français aux Jeux olympiques de Vancouver

Des efforts «olympiens» pour le dossier de la langue

GRAHAM FRASER

Commissaire aux langues officielles

Je suis resté perplexe devant le commentaire de l'ancien président du comité organisateur des Jeux olympiques de Vancouver (COVAN), John Furlong, selon lequel j'ai, «de loin, lancé des accusations relativement à l'usage du français et de l'anglais aux Jeux olympiques d'hiver de 2010, tout en proposant rarement des idées ou des ressources». [Le *Globe and Mail* faisait état de ces commentaires dans son édition de la fin de semaine, à laquelle M. Fraser réagit].

En réalité, plus d'une fois, le Commissariat aux langues officielles a fourni des idées et des ressources à M. Furlong et au COVAN, et ce, de l'année 2008 jusqu'à la veille des Jeux. En effet, nous avons mené une étude sur la préparation des Jeux, publiée en décembre 2008 lors d'une conférence de presse tenue conjointement avec M. Furlong à Vancouver.

Par la suite, nous avons entrepris une campagne de sensibilisation auprès de 20 institutions fédérales et avons fait un suivi à l'étude de 2008 comportant de nombreuses suggestions qui ont été mises en œuvre. À l'été 2009, j'ai discuté avec M. Furlong de la question de la signalisation aux Jeux et du risque potentiel d'une couverture médiatique non favorable, et j'ai émis des suggestions précises qui ont été mises en application.

Pas un mot en français

Grâce aux efforts du ministre du Patrimoine canadien, James Moore, le gouvernement a versé des fonds de 7,1 millions de dollars pour remédier aux problèmes que nous avions identifiés. De plus, j'ai négocié un compromis avec les télédiffuseurs pour qu'un plus grand nombre de foyers puissent avoir accès aux Jeux en français à la télévision canadienne. Lorsque la flamme olympique est arrivée à Victoria, cet événement s'est déroulé sans qu'un mot de français soit prononcé. J'ai donc envoyé une note personnelle manuscrite à

M. Furlong exprimant mes préoccupations, note à laquelle il n'a jamais donné suite. Peut-être le problème résidait-il dans mon écriture!

Lorsque j'ai comparu devant les comités parlementaires, que j'ai accordé des entrevues et que le Commissariat a publié son rapport final sur les Jeux, je me suis évertué à mettre l'accent sur le fait que, durant les Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, on a réussi à servir le public dans les deux langues officielles non seulement du Canada, mais aussi des Jeux olympiques. Cette réussite a été soulignée par le Grand Témoin de la Francophonie, Pascal Couchepin. Toutefois, j'ai aussi remarqué que l'absence de français dans le volet culturel de la cérémonie d'ouverture a assombri cette réussite.

Il est regrettable que M. Furlong ait réagi si àprement. Il a reçu des éloges bien mérités pour son travail. On aurait espéré qu'il accueille la critique avec un peu plus de bonne grâce.

La version originale anglaise de ce texte était destinée aux pages du *Globe and Mail*.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters), information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Reny (pupitre), information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Émilie Parent-Bouchard et Étienne Plamondon-Émond (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophy Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montreal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITE Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Bolly-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Annel Ellimann, Veronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Nancy Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

DÉCHETS

SUITE DE LA PAGE 1

nous de se faire entendre aux audiences [de la CCSN]. Je vais faire le point et dire qu'on est préoccupé par la situation», dit-il.

Vendredi après-midi, la CCSN, un organisme fédéral indépendant, a autorisé une entreprise ontarienne, Bruce Power, à transporter du matériel radioactif par bateau sur les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent dès ce printemps. La firme va transporter 16 générateurs de vapeur radioactifs usagés en provenance de la centrale Bruce, en Ontario, jusqu'en Suède. Là-bas, on séparera l'acier propre et les éléments radioactifs, qui eux, seront renvoyés par le même chemin jusqu'en Ontario, où ils seront enfouis. Les générateurs sont scellés avant d'embarquer sur les bateaux.

Les risques sont considérés comme «négligeables» par la CCSN, mais la levée de boucliers est importante. Le Bloc québécois, le Parti québécois, des groupes écologistes et plusieurs maires (dont ceux de Montréal et Québec) ont exprimé de vives inquiétudes concernant le transport de ces générateurs qui ont la taille d'un autobus scolaire.

Les maires en colère

À l'Union des municipalités du Québec (UMQ), on va prendre position contre ce projet lors d'une réunion le 25 février prochain. Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield et président de la commission de l'environnement de l'UMQ, pilote le dossier. «C'est simple, toutes les villes riveraines sont inquiètes, dit-il en entrevue. La CCSN a surtout pris en compte la navigation dans les Grands Lacs, où

il y a de la place. Mais le fleuve Saint-Laurent, c'est différent. Il y a les écluses, l'important trafic maritime, et l'espace de navigation est souvent restreint. Le fleuve est une voie navigable difficile. Il y a des risques d'accident et de contamination.»

Quarante millions de personnes dépendent des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour s'approvisionner en eau. Denis Lapointe souhaite que le gouvernement fédéral «révise» la décision de la CCSN. Mais si les conservateurs refusent, il estime avoir encore une carte dans son jeu. M. Lapointe

16 générateurs radioactifs seraient transportés par bateau jusqu'en Suède en empruntant les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. Une fois l'acier propre retiré, les éléments radioactifs reviendraient par le même chemin.

dirige aussi l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, une association de quelque 70 municipalités riveraines, dont certaines sont aux États-Unis. Or, Washington doit à son tour permettre le transport des déchets radioactifs, car il a autorisé sur une partie des Grands Lacs. «Nos membres aux États-Unis vont commencer à mettre de la pression pour que ce projet soit bloqué. La partie est loin d'être terminée», dit-il.

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a également commencé à contacter les municipalités riveraines du Danemark et de la Suède pour les inciter à faire pression sur leurs gouvernements et ainsi blo-

quer le projet qui doit passer près de leurs côtes.

Même détermination du côté de la Ville de Montréal. «Les audiences de la CCSN n'ont pas répondu à nos inquiétudes. Le gouvernement fédéral doit annuler cette décision et trouver un autre moyen de traiter ces déchets, peut-être directement en Ontario pour éviter le transport», dit Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif.

Le ministre Pierre Arcand demande aussi à Ottawa de trouver «des solutions» pour traiter les déchets autrement. Québec considère fortement la possibilité de faire appel auprès de la CCSN. «La loi dit qu'il faut être une "personne concernée" pour faire appel. On regarde si on peut être considéré comme une personne concernée étant donné qu'on n'a pas été entendu aux audiences. Je comprends très bien que le transport maritime est une compétence fédérale, sauf que mon ministère doit s'assurer que ça se fait de manière sécuritaire», dit Pierre Arcand.

Un précédent

Le gouvernement du Québec et les villes ont peur que ce permis accordé à Bruce Power crée un précédent, puisqu'il y a 22 centrales nucléaires au Canada. «À partir du moment où on donne la permission, est-ce qu'il y aura seulement ces 16 chaudières ou il y en aura d'autres?» s'interroge le ministre Arcand. «On ne veut pas que la Saint-Laurent devienne une route pour les déchets nucléaires», affirme Denis Lapointe. Si on laisse passer ça, il y

aura d'autres cas.»

À Ottawa, où le Bloc québécois mène la charge, le gouvernement Harper ne bronche pas. «Il faut mettre les choses en perspective», a affirmé hier le ministre des Ressources naturelles, Christian Paradis, qui est le responsable de la CCSN. «Cette tentative de répandre la panique est complètement erronée et mensongère. La dose de radiation à la surface des générateurs est moins élevée que celle que l'on trouve dans un colis d'isotopes, ces mêmes colis d'isotopes médicaux qui sont livrés chaque jour dans les hôpitaux du pays. Qu'on arrête de faire peur aux gens.»

Le ministre Paradis a soutenu que la CCSN est «un organisme quasi judiciaire formé de scientifiques» et que «la décision a été prise en fonction de protéger les travailleurs, l'environnement et le public en général».

À la CCSN, on renvoie les médias au communiqué de presse diffusé vendredi et aux analyses du dossier disponibles sur le site Internet de l'organisme. Mais en entrevue à l'émission *Dutrizac l'après-midi*, sur les ondes du 98,5 FM, le directeur général de la réglementation à la CCSN, André Régimbald, a soutenu que la décision a été prise en grande partie sur les informations transmises par l'entreprise impliquée dans le projet. «Notre décision tient compte de toute l'information et d'une analyse scientifique basée sur les données fournies par le demandeur, Bruce Power», a-t-il dit. M. Régimbald a ajouté que «les risques sont très minimes». «On a basé notre décision sur des faits scientifiques», a-t-il ajouté.

Le Devoir

ROUTES

SUITE DE LA PAGE 1

significative qui a un impact réel sur le réseau routier d'une circonscription.

«Il y a une politisation des dépenses routières qui n'est pas étrangère au débat actuel sur le copinage. Il ne faut pas se leurrer: depuis toujours, au Québec, la politique, les routes et la construction, ça va ensemble. C'était vrai sous Duplessis et encore aujourd'hui, on est capable de déceler, sur le plan statistique, l'influence de la politique», a commenté Marcelin Joanis.

Ce dernier a étudié de façon précise dix années d'investissements routiers du gouvernement du Québec, effectués entre 1986 et 1996. Ce sont les libéraux qui ont gouverné le Québec jusqu'en 1994, avant que le Parti québécois ne revienne au pouvoir.

Au cours de cette décennie, la circonscription de Gatineau, en Outaouais, qui est libérale depuis des décennies, a reçu en moyenne plus de 13 millions d'investissements routiers entre 1986 et 1996 (en dollars de 1992). C'est six fois plus que la moyenne de dépenses effectuées par le ministère des Transports, pour cette même période, dans tout le Québec. D'ailleurs, les 28 circonscriptions où les dépenses routières ont été les plus importantes, entre 1986 et 1996, sont toutes libérales.

Changement de gouvernement

L'étude se limitant à cette décennie, il a été impossible de déterminer si un des deux principaux partis a une tendance plus forte que l'autre à privilégier les circonscriptions qui lui sont acquises.

Par contre, M. Joanis a constaté que «la prime à la loyauté pour les comités libéraux est disparue lorsque le PQ a pris le pouvoir». «On a le temps d'exploiter statistiquement le changement de gouvernement», a-t-il précisé.

M. Joanis a décortiqué une base de données du ministère des Transports (MTQ). Le MTQ continue de compiler les informations quant aux dépenses routières en fonction des 125 circonscriptions électorales. Par exemple, l'année dernière (2009-2010), le MTQ a présenté ses prévisions de dépenses routières en trois étapes. Il y a d'abord eu une annonce à l'échelle du Québec, suivie par des annonces régionales faites par les ministres responsables. Par la suite, le MTQ transmet à chaque député les informations pour les projets prévus dans leur circonscription respective. «Ils ont l'occasion d'organiser des événements ou de publier des communiqués de presse. C'est à leur discrétion», a expliqué le porte-parole du MTQ, Réal Grégoire.

Marcelin Joanis s'inquiète du favoritisme qui prévaut. De telles données devraient susciter, selon lui, une réflexion d'autant plus importante sur ce clientélisme que le contexte politique est marqué par des débats sur la collusion, le copinage et la corruption depuis deux ans. «On espérait que ce soient des facteurs objectifs qui président aux décisions. [...] Les décisions en matière d'infrastructures devraient relever d'un organisme indépendant. Mais il ne s'agit pas de remettre en question la responsabilité des politiciens», a-t-il souligné.

Cette étude est parue dans la revue internationale *Public Choice*. Elle contredit l'idée selon laquelle les politiciens sont tentés de dépenser davantage dans les régions où ils espèrent faire des gains électoraux.

Le Devoir



Au Québec, l'influence de la politique sur les investissements routiers peut être mesurée.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

VIGNEAULT

SUITE DE LA PAGE 1

Joint hier matin, Gilles Vigneault rigolait de cette accusation, tout en disant «ne pas être prêt à avouer, quand même». «Ce sont des affirmations, des blâmes, des prétextes, des excuses qui ne prouvent à personne qu'il y aurait eu plus de français aux Jeux si j'avais dit oui», mentionne le chanteur. «Une seule chanson ne peut assumer à elle seule la représentation légitime de toute une nation», estime-t-il.

Dans son livre, John Furlong qualifie de «scandaleuses» et exorbitantes les demandes formulées par M. Vigneault pour qu'il accepte de «prêter» sa chanson. Mais celui-ci défend son choix avec fermeté. «On demandait une chanson traduite et tronquée, explique-t-il. C'est ce qui a été proposé. Or on n'ampute pas une chanson: on la prend dans son intégralité ou on ne la prend pas. Ce serait comme d'enlever les fleurs de lys au drapeau du Québec ou de changer le bleu en rouge. Ce n'était pas acceptable.»

Mais même si on lui avait proposé une version intégrale chantée en français, Gilles Vigneault dit qu'il aurait refusé. Parce qu'il avait le sentiment que «ce serait pour se dédouaner» politiquement. «Je savais comment la chanson serait utilisée, et

pourquoi. Et je ne voulais pas ça.»

S'il s'amuse aujourd'hui des propos de John Furlong, Gilles Vigneault affirme être convaincu que «les Canadiens anglais eux-mêmes ne sont pas dupes de semblables raccourcis». «Ce que dit M. Furlong, vous savez, ça me fait penser à une éclaboussure qu'on reçoit sur le pare-brise. On envoie un peu de liquide qui efface tout et on continue sa route.»

Fraser mécontent

Mais d'autres ont trouvé moins divertissants les propos de John Furlong. Critiqué lui aussi par l'ancien président du COVAN, le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, s'est dit «perplexé» hier devant la sortie de M. Furlong. Ce dernier a notamment écrit que M. Fraser était rapide à montrer du doigt et de loin des problèmes, mais peu enclin à proposer des solutions.

Dans une lettre ouverte publiée aujourd'hui, M. Fraser réfute toutes les accusations de M. Furlong. Il rappelle avoir entre autres fourni des études sur la préparation des Jeux, entrepris une campagne de sensibilisation auprès de 20 institutions fédérales et fait des suivis et des suggestions pour s'assurer que les Jeux respecte-

raient la dualité linguistique du Canada. S'il y a eu déficit de collaboration, c'est du côté du COVAN qu'il faut regarder, suggère M. Fraser.

«Lorsque la flamme olympique est arrivée à Victoria, cet événement s'est déroulé sans qu'un mot de français soit prononcé, indique-t-il. J'ai envoyé une note personnelle manuscrite à M. Furlong exprimant mes préoccupations, note à laquelle il n'a jamais donné suite. Peut-être le problème résidait-il dans mon écriture?», se demande le commissaire.

Rappelant que les Jeux olympiques de Vancouver ont été à bien des égards exemplaires en matière de bilinguisme — le problème a été circonscrit à la cérémonie d'ouverture —, M. Fraser dit trouver «regrettable que M. Furlong ait réagi si àprement. Il a reçu des éloges bien mérités pour son travail. On oserait espérer qu'il accueillerait la critique avec un peu plus de bonne grâce.»

À Québec, le Parti québécois s'est porté à la défense de Gilles Vigneault, estimant «scandaleux» que John Furlong lui impute la responsabilité de l'absence du français à la cérémonie.

Le Devoir

LONDRES

SUITE DE LA PAGE 1

Bourse de Montréal sans l'autorisation de l'AMF». À l'époque, on avait déduit que cette condition, cependant, ne pourrait pas empêcher la direction torontoise de revendre Montréal sous forme de saucisson tranché.

De plus, la direction torontoise s'était engagée à maintenir à Montréal toutes les activités liées aux produits dérivés, dont s'occupe exclusivement Montréal depuis 1999 et qui sont des instruments complexes utilisés par les grands établissements financiers. La transaction avait eu lieu dans un contexte où la Bourse de Toronto, elle aussi, comptait se lancer dans les produits dérivés, ce qui aurait représenté une menace à Montréal.

Assurer son avenir

La Bourse de Londres, déjà un partenaire de la Bourse de Toronto, procéderait à cette acquisition dans le but d'assurer son avenir. Au cours des dernières années, la mondialisation des échanges a fait en sorte que de multiples places boursières ont cru bon d'unir leurs destinées. Par exemple, la Bourse de Singapour tente actuellement d'avaloir la Bourse australienne ASX avec une offre de près de 8 milliards, ce qui la hisserait au quatrième rang des places asiatiques.

Le *Financial Times* a noté que la Bourse de Toronto et celle de Londres ont ceci en commun qu'elles sont deux places de choix pour les sociétés minières désireuses de s'inscrire en Bourse. L'entité combinée, issue d'une fusion similaire à des mariages boursiers ailleurs dans le monde, se classerait au septième rang des Bourses du monde, avec une valeur boursière de 8,8 milliards.

Toujours sans révéler ses sources ou même préciser les raisons pour lesquelles cette information faisait l'objet d'une fuite, le *Financial Times* a écrit que l'actuel patron de la Bourse de Londres, Xavier Rolet, serait chef de la direction du groupe. Le président du conseil de TMX — l'acronyme des Bourses de Toronto et de Montréal —, Wayne Fox, garderait ce rôle au sein de la nouvelle entité. Enfin, le chef de la direction du TMX, Thomas Kloet, arrivé peu après la fusion, serait président.

Plusieurs gros actionnaires de la Bourse de Londres auraient déjà approuvé l'offre, selon le *Financial Times*. Il s'agirait notamment de Borse Dubai, son plus gros actionnaire, d'UniCredit, d'Intesa Sanpaolo et de Qatar Investment Authority.

Le Devoir

EN BREF

Le projet d'amphithéâtre serait annoncé demain

Le maire de Québec, Régis Labeaume, annoncera la construction du nouvel amphithéâtre demain, selon Radio-Canada. Le premier ministre Jean Charest prendra aussi part à cette conférence de presse, alors que Québec avait déjà indiqué être prêt à financer le projet à hauteur de 45 %, sur un total de 400 millions de dollars. Il semble qu'aucun représentant du gouvernement fédéral ne sera présent lors de l'annonce, ce qui laisse croire qu'Ottawa ne soutiendra pas le projet financièrement. Le gouvernement fédéral n'a pas encore annoncé publiquement s'il participera ou non au financement du nouveau Colisée. Toujours selon Radio-Canada, le président de Quebecor aussi sera absent de la conférence de presse, lui qui avait déposé une offre à la Ville de Québec à la fin de janvier. Le maire Labeaume devrait également dévoiler le nom de la personne qui supervisera les travaux. — *Le Devoir*



Le maire de Québec, Régis Labeaume

Rectificatifs

Contrairement à ce que nous écrivions hier dans l'article intitulé «La promenade Samuel-De Champlain sera prolongée vers l'ouest», la phase 4 de la promenade passe plutôt par un prolongement vers l'est (entre la baie de Beauport et les chutes Montmorency). Ce projet s'ajoute par ailleurs à une phase 2 vers l'ouest (entre le secteur des Ponts et l'ancienne ville de Cap-Rouge) ainsi qu'une phase 3 vers l'est (entre la promenade actuelle et la côte Gilmour).

Dans l'entrevue de lundi intitulée «Le cœur malade de la pollution et de la nourriture industrielle», il fallait lire qu'en France, le taux de mortalité cardiovasculaire est dix fois moindre qu'en Russie, avec 68 décès — et non 28 décès — pour 100 000 habitants chez les hommes âgés de 25 à 64 ans.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390